



Conseil Général
1427 BONVILLARS

Bonvillars, le 07 juin 2012

Aux membres du Conseil Général
de Bonvillars

Madame, Monsieur,

**Le Conseil Général est convoqué pour une séance
le lundi 25 juin 2012 à 20 h00, salle de la Cour**

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12.12.2011
2. Communications de la Municipalité
3. Gestion 2011, rapport de la commission de gestion
4. Préavis municipal no 2/2012 : comptes communaux 2011, rapport de la commission des finances
5. Préavis municipal no 1/2012 : aménagement route de Champagne, rapport de la commission
6. Nomination du président et du vice-président
7. Nomination du bureau
8. Nomination aux commissions de gestion et des finances
9. Motions, interpellations, questions.

Le Président

Observations

Les documents pour cette séance sont à disposition des conseillers sur le site Internet de la Commune de Bonvillars.

Ci-dessous la procédure d'accès à ces informations :

- cliquer sur le mot « intranet » à droite en haut de l'écran d'accueil
- identifiant = **conseil**
- mot de passe = **CG25BLARS**

Les conseillers qui ne disposent pas d'accès Internet peuvent demander une copie papier de ces documents au no de tél. 024 436 16 75 et cela avant le jeudi 21.06.2012.

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal n° 7/2011 : budget 2012, rapport de la commission des finances
4. Préavis municipal n° 8/2011 : achat de parts sociales de la Cave des Viticulteurs, rapport de la commission des finances
5. Préavis municipal n° 9/2011 : taxe communale sur l'usage du sol, rapport de la commission des finances
6. Préavis municipal n° 10/2011 : modification du plan général d'affectation, rapport de la commission
7. Motions, interpellations, questions

Le président, Edouard Duvoisin, déclare l'assemblée ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mesdames Madeleine Piguet, Anne-Marie Stevanin, Sandrine Duvoisin et Christiane Baudraz ainsi que Messieurs Jacques Bloesch, Michel Rome, Eric Lambert et Gérard Baudraz sont assermentés par le Président.

Ordre du jour

Jean-Frédéric Leuenberger aimerait que le budget soit traité après les préavis qui concernent les finances.

Frédéric Piguet répond que la taxe communale sur l'usage du sol n'est pas dans le budget. Et que ce sont des petites sommes qui ne vont pas beaucoup changer le résultat.

La proposition de J.-F. Leuenberger est refusée. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011

Jean-Michel Jaquier demande un changement dans le PV au point 9 de l'ordre du jour. La nouvelle phrase sera : J.-M. Jaquier précise que tout le monde peut faire partie du conseil, donc seuls les conseillers devraient avoir accès aux documents. Le procès-verbal est accepté.

2. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Piguet :

- le concert de Hortvs Amoris du 17 décembre, avec le soutien de Philip Morris et de la commune, aura lieu au temple de Bonvillars à 20h15. Marina et Massimo Lunghi, nouveaux habitants du village, ont fondé cet ensemble musical.
- le code d'accès au site Internet du Conseil Général sera communiqué avec la convocation uniquement aux conseillers assermentés.
- la visite du Préfet a eu lieu vendredi 9 décembre. F. Piguet lui a transmis son souci du parcage des voitures sur la rue des Fontaines.
- le prix des transports scolaires s'élèvera à frs 66'520.- l'année prochaine, contre frs 57'900.- cette année.

M. Philippe Corthésy :

- dans le budget 2012 de la STEP, il y a deux postes de traitement du personnel à frs 7'000.- Christophe Dériaz a été engagé pour toute la technique. Cela soulagera un peu l'employé communal.
- les travaux de la Gottalaz sont reportés à mi-janvier.

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

Mme Sandra Luthi :

-Mesdames Rome, Rombolotto et Luthi ont participé à l'assemblée intercommunale de l'arrondissement scolaire de Grandson. Elles ont vu les projets des futures localisations des bâtiments. Pour rester un collège, il faut quatre classes et une classe de dégagement. Si le collège de Bonvillars reste ouvert, ce sera pour les petites classes : des enfantines à la deuxième primaire.

M. Marco Scheibler :

- Le permis de construire a été accordé pour les bâtiments de Philipp Morris. Le refroidissement des ordinateurs est envisagé avec l'eau du lac. Une nouvelle enquête publique devra être effectuée.
- la route de Flusel : en direction de Bonvillars, 1473 véhicules roulent avec une moyenne de 60 km/h et, dans l'autre sens, la moyenne s'élève à 63 km/h.

M. Daniel Rappo :

- le ramassage des poubelles dans le village aura lieu le jeudi à partir du 1^{er} janvier 2012.
- le sondage en ligne sur les déchets n'a plus qu'à être rempli. Il remercie les conseillers qui l'ont aidé pour la création de celui-ci.

3. Préavis municipal n° 7/2011 : budget 2012

Rémy Duvoisin lit le rapport de la commission des finances.

D. Rappo précise que pour l'élimination des déchets, frs 16'000.- supplémentaires sont déjà budgétés.

Le président passe le budget chapitre par chapitre, mais la discussion n'est pas demandée.

Le budget 2012, tel que présenté par la Municipalité, avec un déficit de frs 172'275.- est adopté.

Le budget de la STEP est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal n° 8/2011 : achat de parts sociales de la Cave des Viticulteurs

R. Duvoisin lit le rapport de la commission des finances.

F. Piguet précise que la commune a l'opportunité d'acquérir 22 parts sociales à frs 200.-. La commune en possède déjà 33 acquises gratuitement. 1 part correspond à 450 m2 de vigne. 33 parts sociales correspondent exactement à la surface livrée actuellement à la CVB. La part sociale est actuellement à frs 600.- et la commune a la possibilité de racheter ces parts à frs 200.- à un particulier. Pour sortir de la CVB, le possesseur de parts doit payer à la cave un certain montant, c'est pourquoi les particuliers sont prêts à donner leur part gratuitement.

Jacques Bloesch aimerait connaître le retour au m2 que font les deux prestataires auxquels le raisin communal est livré.

F. Piguet répond qu'en 2009, la CVB versait 2,63 frs pour 1 kilo 125 et Schenk 2,57 frs pour 1 kilo 200.

Yves Ruchti ne comprend pas qu'on veuille s'associer à la CVB. Le patrimoine communal doit être conservé et il demande que la commune reste indépendante. L'engagement communal dépasse la valeur des parts. Une coopérative engage ses membres pour les actifs et les passifs. Ceux-ci peuvent être importants. Il regrette que le rapport de la commission ait été établi par une majorité de membres de la CVB.

F. Piguet rappelle que la CVB est un employeur du village.

Frank Siffert pense qu'il est bon de soutenir la cave, car l'institution est importante à Bonvillars. Cependant, il trouve que la commune devrait acheter les parts au prix normal de frs 600.-.

Pour Claude Luthi, c'est la moindre des choses que la commune prenne un prestataire qui est en face des vignes et qui porte l'appellation Bonvillars.

R. Duvoisin précise que la commission a travaillé dans le sens de la commune, et non en tant que sociétaire de la CVB. Les frs 4'400.- que coûtent les parts sont dans les compétences financières de la Municipalité et celle-ci peut faire ce qu'elle veut. Le marché a changé, le vin ne se fera plus jamais à la Cour, libérons nos locaux et faisons une salle de classe. C'est de bonne guerre que de se mettre à la CVB.

J.-F. Leuenberger ajoute que même en achetant ces parts supplémentaires, on n'a pas encore l'entier de la surface. Et les étiquettes des vins communaux seraient-elles gardées ?

F. Piguet répond qu'effectivement quelques mètres carrés ne seront pas couverts par les parts, mais en principe la cave assure que le prix sociétaire sera valable pour toute la surface du vignoble communal. Quant aux étiquettes des bouteilles, elles

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

s'appelaient précédemment « Domaine de la Cour », maintenant elles sont devenues « Réserve de la Cour » (comme le vin n'est plus vinifié à la Cour même).

F. Siffert demande qui propose ces parts à frs 200.-.

F. Piguet répond que toutes les transactions se font avec le comité de la cave.

La discussion n'étant plus demandée, le président passe au vote. Celui-ci est passablement compliqué et Claire Javet vient à la rescousse.

Le point 1, modifié comme suit par la commission des finances :

« Autoriser la Municipalité à augmenter la participation des surfaces viticoles de la commune à la Cave des Viticulteurs de Bonvillars en acquérant des parts sociales. »

Est accepté avec 6 avis contraires et 3 abstentions.

L'amendement de Claude Luthi :

« Proposer au vendeur l'acquisition de 22 parts sociales sans engagement financier »

Est accepté avec 2 avis contraires et 7 abstentions.

5. Préavis municipal n°9/2011 : taxe communale sur l'usage des sols

R. Duvoisin lit le rapport de la commission des finances.

F. Piguet nous informe que la commune d'Onnens encaisse déjà cette taxe. Si cette nouvelle taxe est acceptée, la commune sera gagnante (avec la nouvelle construction de Philip Morris), mais le citoyen devra aussi payer. C'est la commune où se trouve l'introduction électrique qui perçoit la taxe.

Boris Rombolotto relève qu'il y a de plus en plus de taxes et que les prestations de la commune diminuent. En plus, nous n'avons aucune garantie que l'introduction électrique sera sur notre commune.

F. Piguet répond que lors de l'introduction de la taxe sur l'eau, la commune a baissé le taux d'impôts. En 2011, notre commune est la meilleure marché de Provence à la Vallée de Joux. Et la taxe de l'eau sensibilise les gens à son utilisation.

Y. Ruchti précise que si cette taxe est acceptée, elle devrait être utilisée pour des travaux en rapport avec l'électricité (p. ex. la modification de notre réseau d'éclairage public).

Pour J.-F. Leuenberger, il n'est pas urgent de décider ce soir, car on ne sait même pas la date d'entrée en fonction de ce nouveau site.

Y. Ruchti explique que « l'usage du sol » veut dire l'usage du terrain public. Le montant de la taxe, fixé par directive fédérale, est de 0,7 ct/kWh.

Selon les explications de F. Piguet, il est impossible de poser des panneaux solaires sur les entrepôts d'Onnens car la structure ne supporterait pas le poids.

Sabine Rombolotto demande ce que notre commune touchera de plus avec cette nouvelle construction.

F. Piguet répond que si des salaires ne sont pas versés sur le site, on ne peut pas percevoir d'impôts.

D. Rappo précise que les Datacenter sont à la mode. Celui de Philip Morris aura l'étiquette verte, seulement parce qu'il sera refroidi par l'eau du lac.

J.-F. Leuenberger propose de décider dans une année quand on saura la date de mise en service de ce datacenter.

D. Rappo précise que Philip Morris sera très rapides. Le permis de construire a été délivré, il n'y a pas d'opposition. Et il ne faut pas oublier que ce datacenter consommera trois fois plus d'électricité que tout le village.

J.-M. Jaquier propose d'accepter la taxe et que, si l'introduction n'était pas sur notre commune, de la retirer plus tard.

Y. Ruchti pense qu'effectivement, il vaudrait mieux accepter la taxe avant le début de la construction, la municipalité s'étant engagée à baisser un point d'impôt.

M. Scheibler répond que Philip Morris est obligé de construire ce centre de données avec une mise en service à la fin de l'année prochaine.

J.-F. Leuenberger propose un amendement : « Renvoyer cet objet à l'année prochaine ». La proposition est rejetée par 17 voix, contre 9 acceptations et 7 abstentions.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait voter la taxe communale sur l'usage des sols. Elle est acceptée par 22 oui, 4 non et 5 abstentions.

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

6. Préavis municipal n° 10/2011 : modification du plan général d'affectation

Dominique Etter lit le rapport de la commission.

Y. Ruchti précise qu'il s'agit du bureau d'études ATAU, et non le bureau Jaquier et Pointet SA.

F. Piguet précise que la « zone villas » est l'endroit où sont construites les villas. Quand M. Curiale a mis à l'enquête publique, son géomètre lui a fait remarquer qu'une partie de son terrain était en zone d'utilité publique.

S. Luthi rappelle que le plan a été présenté et qu'il y a eu une mise à l'enquête publique.

Comme la discussion n'est plus demandée, la modification au plan général d'affectation secteur « Sur la Cour » et la modification au plan partiel d'affectation du village et au plan fixant la limite des constructions parcelle no 5 sont mises au vote. Le préavis municipal n° 10/2011 est accepté avec une abstention.

7. Motions, interpellations, questions

Maurice Rollier lit la motion relative à la gestion des forêts de Libero Zuppiroli et lui-même.

D. Rappo précise qu'en septembre, il y a eu le forum forestier. Il en ressort qu'il est nécessaire de penser à des réserves régionales forestières et qu'il sera impossible « de se la jouer solo ».

La motion est acceptée par 26 voix, avec 4 avis contraires et 3 abstentions.

Le président demande si la motion doit aller dans une commission du conseil ou partir tout de suite face à la Municipalité. Cette deuxième proposition est acceptée.

J.-F. Leuenberger demande ce que va faire la commune pour les classes de la Cour.

S. Luthi précise que plusieurs projets sont en cours dans le cadre de l'établissement scolaire. Une fermeture est envisagée à Onnens. Si notre commune arrive à amener un projet, les classes ne seront pas fermées.

F. Piguet précise que le projet Armos est de faire des journées continues et, si possible, dans de grands collèges. On va essayer d'avoir 4 classes pour conserver notre site scolaire.

S. Rombolotto répond comme déléguée à l'assemblée de l'arrondissement scolaire. On ne peut que se plier à cette réforme. Les établissements de moins de quatre classes seront fermés. Les projets présentés sont très onéreux. On n'a rien à dire, la seule chose qu'on peut faire, c'est présenter un projet avec 4 classes.

J.-M. Jaquier invite la Municipalité à remettre l'appartement de Mme Favre en état et de le transformer en classe.

R. Duvoisin rappelle que ce projet existait il y a une quinzaine d'années.

B. Rombolotto affirme que ce serait bien pour Bonvillars de garder l'école ouverte le plus longtemps possible.

Y. Ruchti revient sur la vitesse en Flusel. Il est très étonné qu'on ait le droit de mettre des chicanes.

M. Scheibler répond que la solution envisagée en Flusel pour rétrécir la route sera un essai. L'Etat met à disposition le matériel et l'étude se fera après.

F. Piguet remercie les conseillers d'avoir acceptés les 4 préavis municipaux. Il demande aux conseillers de passer après d'Anne-Marie Stevanin, boursière, pour récupérer leurs jetons de présence.

Le Président remercie les conseillers et la Municipalité et souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Après le contre-appel, l'assemblée est levée à 22h10. Une petite agape attend les conseillers.

Le Président : Edouard Duvoisin

La Secrétaire : Véronique Meusy

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011



MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50

Au Conseil général de la commune de
1427 Bonvillars

MUNICIPALITE – RAPPORT DE GESTION 2011

Au 31 décembre 2010 la population était de 505 habitants. Au 31 décembre 2011 elle est de 524 habitants.

La Municipalité s'est réunie 48 fois en séance hebdomadaire.

Elle a étudié une dizaine de dossiers d'enquêtes, délivré 9 permis de construire et 5 permis d'habiter.

L'Assemblée des communes vaudoises a eu lieu le 25 juin 2011 à Champvent.

FINANCES

Les comptes 2011 bouclent avec un excédent de produits de Fr. 15'180.45, après amortissements ordinaires de Fr. 356'343.- et des amortissements extraordinaires de Fr. 150'000.-.

VIGNES

Récolte 2010

5'914 kg de Gamay (livré à la CVB) à 89,93°

12'242 kg de Chasselas (livré à la CVB) à 74,93°

21'675 kg de Chasselas (livré à la Maison Schenk) à 74,8°.

BATIMENTS

- Changement d'une porte-fenêtre à la grande salle
- Changement des fenêtres à la Maison de Commune.

FORETS

Avec un marché du bois affecté par la crise du franc fort et une fin d'année marquée par une saturation sur le bois énergie, l'exploitation 2011 est restée inférieure à la possibilité annuelle. Les martelages se sont soldés à 1544 m3 (dont 843 de feuillus et 701 de résineux), avec cependant un rendement optimal, puisque 1468 m3 ont pu être reconnus. Une convention pour la création d'un « îlot de sénescence » de 1.47 ha situé au nord-ouest de La Coudre, a été établie avec l'Etat de Vaud. Celle-ci est entrée en vigueur le 25.05.11 pour une période de 50 ans.

DECHETTERIE

Tandis qu'elle annonçait un arriéré d'environ 41'000.- pour les années 2008 à 2010, l'entreprise Cand-Landi a dénoncé un accord relatif au traitement des déchets verts, datant de 2007. Elle a convié les représentants des communes de Concise, Corcelles-près-Concise et Bonvillars à signer une nouvelle convention. Celle-ci uniformise les conditions d'utilisation du site de la Poissine et prend effet au 1^{er} janvier 2011.

STEP

Changement de la commande numérique.

ROUTES ET TRAVAUX

- Nouvelles canalisations EC et EU entre la ruelle du Puits et la Place du Midi.
Conditions optimales durant l'hiver 2010-2011 pour réaliser ces travaux et satisfaction des propriétaires concernés (une collation pour marquer la fin du chantier a réuni propriétaires, employés de l'entreprise Facchinetti et autorités municipales).
- Réfection du chemin en béton à la hauteur de l'ancien réservoir
- Réfection du mur bordant la route cantonale à la hauteur des propriétés Breux et Jaquier
- Etude pour la réalisation d'un trottoir le long de la route de Champagne entre le chemin d'Oche-Coulex et le chemin sur la Vigne
- Comptage des véhicules en Flusel du 23 au 29 août 2011.

.....

Bonvillars, le 22 mai 2012

LA MUNICIPALITE

Commune de Bonvillars

Rapport de la Commission de gestion – Année 2011

La Commission de gestion composée de Claire Javet, Libero Zuppiroli et Frank Siffert, rapporteur, s'est réunie à quatre reprises afin de prendre connaissance du rapport de gestion de notre exécutif et d'en contrôler les différents aspects. Lors de ces rencontres, les membres de la Commission ont notamment eu l'occasion de s'entretenir avec la Municipalité et de visiter sur le terrain, en sa compagnie, les lieux du village qui lui semblaient pertinents pour l'établissement du présent rapport.

FINANCE

Voir le rapport de la commission des finances.

VIGNES

La commission salue les efforts de la municipalité pour privilégier la qualité et le respect de l'environnement dans sa gestion des vignes communales.

BATIMENTS

La commission salue les efforts de la municipalité pour maintenir une école à Bonvillars et dans le cas d'un refus des autorités, pour étudier une nouvelle affectation des locaux.

1. Il serait souhaitable que le jardin de La Cour, bâtiment bernois classé, fasse l'objet d'une étude de réhabilitation, mais en tout les cas, d'un entretien plus régulier.
2. Nous proposons la pose de barres à neige sur le toit de l'ancienne poste.

FORETS ET DOMAINES

La question des forêts a déjà été traitée par les deux précédents conseils. Nous relevons que la Municipalité a tenu compte des recommandations du Conseil.

DECHETTERIE

Pour éviter l'utilisation sauvage de la déchetterie du village par quelques usagers indécents de Bonvillars ou d'ailleurs, la municipalité précédente a, lors de la dernière législature, confié l'essentiel du mandat de collecte des déchets à la société privée Cand-Landi. Les prix semblaient avantageux ; on économisait même de l'argent. Une fois que la déchetterie du village a été pratiquement fermée et celle des déchets végétaux démantelée, les coûts des services proposés par Cand Landi se sont avérés plus onéreux que prévu. De plus la surveillance du site de la déchetterie privée s'est montrée lacunaire. En fait, les containers réservés pour la commune de Bonvillars à la Poissine ne sont pas surveillés et peuvent être remplis par quiconque.

3. La Commission de gestion demande donc à la Municipalité de comparer les coûts d'exploitation actuels avec les coûts d'exploitation d'une déchetterie au village avec

au minimum deux heures d'ouverture le mercredi, deux heures et demi d'ouverture le samedi et un maintien du ramassage hebdomadaire des déchets ménagers. On pourrait repenser le ramassage du papier et déchets encombrants tous les mois ou tous les 2 mois au village. La réinstallation d'une place de compostage pour les déchets végétaux devrait aussi être envisagée, avec, par exemple, un accès à pied sans ouverture du portail, facilité en tout temps pour les petites quantités de déchets, et un accès sur rendez-vous pour les plus grandes quantités nécessitant l'ouverture du portail, Ceci permettrait un contrôle des matériaux et l'identification des utilisateurs, les déchets verts représentant une grande part de la facture de Cand-Landi.

4. Cette étude devrait être présentée lors de la prochaine séance du Conseil général en décembre pour permettre, le cas échéant, la résiliation du contrat avec Cand-Landi lors de l'échéance de 2013.

La Commission de gestion attire l'attention de la Municipalité sur l'exemple d'Onnens qui dispose d'une déchetterie ouverte en tout temps pour le PET, le verre, le papier et le carton, et dont la grille s'ouvre deux fois par semaine, le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 9h à 11:30 pour les autres déchets, spéciaux et encombrants notamment. Les déchets ménagers sont collectés dans des containers dans le village.

La Commission de gestion demande à la Municipalité d'envisager la possibilité d'une collaboration avec Onnens et peut-être avec d'autres voisins pour l'installation d'une place de compostage des déchets végétaux.

RESEAU D'EAU

La Commission relève que les travaux d'assainissement concernant les réseaux des eaux claires et usées ont été conduits magistralement, tant du point de vue des délais que du budget. Elle espère que la suite des travaux pourra être programmée dans le même esprit.

STEP

Après avoir pu visiter la station d'épuration en compagnie de la municipalité et constaté la pertinence des récents investissements, la Commission encourage la municipalité à investir dans un nouveau système de récupération des papiers hygiéniques plus performant que la vis sans fin actuelle et nécessitant beaucoup moins d'interventions manuelles.

ROUTES ET TRAVAUX

PARKING ET STATIONNEMENT

La commission relève que les problèmes de stationnement sont récurrents et toujours plus importants. Déjà en 2002, la Municipalité avait proposé un projet de parking provisoire sur la parcelle no 5 sous laiterie. Le Conseil avait renvoyé le projet pour étude à la Municipalité.

5. La présente commission souhaite réactiver aujourd'hui cette demande, en proposant l'étude d'un parking permanent installé sur cette parcelle communale et qui permettrait aussi la location de places destinées aux logements qui ne sont pas aux normes.

On pourrait étudier aussi l'éventualité d'y installer un endroit de repos pour les promeneurs, cyclotouristes ou piétons, des toilettes publiques et un panneau indicateur des activités de la commune.

En attendant l'étude de ce projet, la municipalité pourrait faire marquer des places de parc dans les endroits du village les plus favorables, permettant notamment de ralentir la circulation dans les rues principales.

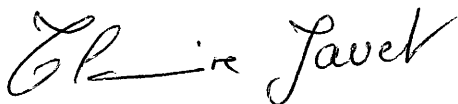
SOCIAL

CONCLUSION

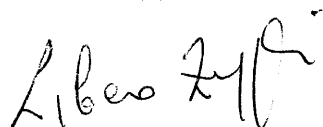
Dans l'attente de réponses complètes aux questions et propositions 1 à 5 du présent rapport, la Commission propose au Conseil d'accepter le rapport de gestion 2011 de la Municipalité de Bonvillars.

Bonvillars, le 8 juin 2012

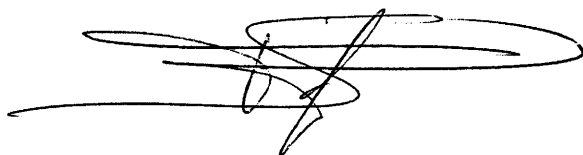
Claire Javet



Libero Zuppiroli



Frank Siffert (rapporteur)



Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2011		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
1	ADMINISTRATION GENERALE	202'766.27	39'105.13	199'400	12'000	206'398.79	42'112.20
101	Conseil général	6'049.20	0.00	5'500	0	5'421.60	0.00
300.00	Jetons de présence-Commissions-Bureau	5'054.50		4'000		4'408.35	
306.00	Ind.et remboursement de frais	465.50		1'500		808.80	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	529.20		0		204.45	
102	Municipalité	21'825.45	0.00	23'600	0	22'264.95	0.00
300.00	Traitement des municipaux	17'880.15		20'000		18'607.45	
306.00	Ind.et remboursement de frais	3'945.30		3'500		3'657.50	
309.00	Autres charges	0.00		100		0.00	
110	Administration	169'235.62	38'861.13	170'300	12'000	174'182.24	38'550.20
301.00	Traitement du personnel administration	46'147.85		46'000		44'908.20	
301.01	Traitement du personnel exploitation	0.00		0		0.00	
303.00	Assurances sociales	18'896.90		22'000		18'057.75	
304.00	Caisse de retraite	9'569.05		10'000		9'802.20	
305.00	Assurances accident et maladie	14'772.25		8'000		9'478.65	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	2'217.40		4'000		2'787.75	
309.00	Autres charges	858.65		1'000		349.95	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	2'714.00		7'000		1'821.30	
310.01	Journaux, annonces off., textes légaux, etc.	3'431.30		2'000		1'568.15	
311.00	Achat mobilier et matériel	2'710.80		3'000		1'138.75	
311.01	Maintenance et petit matériel informatique	5'441.45		3'000		5'255.50	
317.00	Réceptions et manifestations	3'700.75		2'500		1'477.95	
318.00	Honoraires et prest. service, assurances	21'385.77		15'000		15'739.34	
318.01	Natel: 079 424.30.63	440.30		500		614.00	
318.04	Frais de poursuites et de rappels	462.00		300		108.00	
319.00	Taxes, cotisations et divers	6'977.00		8'000		6'958.40	
331.00	Amortissement programme informatique	0.00		5'000		25'044.05	
351.00	Part à des charges cantonales	22'261.65		21'000		17'916.55	
352.00	Part à des charges autres comm. /état civil	889.50		8'000		6'225.75	
365.00	Dons, aides et subventions casuels	6'359.00		4'000		4'930.00	
431.00	Emoluments		6'051.90		5'000		4'435.40
435.00	Ventes et prestations de service		950.00		3'000		2'470.00
436.00	Remboursement de tiers (APG), ass. div. et AVS		30'451.73		3'000		25'583.55
465.00	Participations et subventions de tiers		1'000.00		1'000		6'061.25
469.00	Dons		407.50		0		0.00
160	Tourisme	5'656.00	244.00	0	0	4'530.00	3'562.00
352.00	Part Maison des Terroirs	5'656.00		0		4'530.00	
406.06	Taxe de séjour résidences secondaires		244.00		0		3'562.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2011		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
2	FINANCES	272'462.84	1'164'428.99	107'667	848'500	200'143.25	1'400'141.20
210	Impôts	12'423.84	912'966.26	13'000	818'500	8'016.18	966'266.47
318.00	Frais de perception des impôts	8'779.67		8'000		7'845.35	
321.00	Intérêts bonifiés impôts	2'229.92		0		0.00	
329.00	Défalcations	0.00		0		0.01	
330.00	Défalcations	1'414.25		5'000		170.82	
400.01	Impôt sur le revenu		710'358.48		580'000		751'057.39
400.02	Impôt sur la fortune		73'431.82		110'000		86'232.69
400.03	Impôt à la source		6'794.17		6'000		10'038.69
401.01	Impôt sur le bénéfice personnes morales		26'225.00		40'000		27'640.15
401.02	Impôt sur le capital personnes morales		0.00		20'000		1'122.90
401.03	Impôt complémentaire sur les immeubles p.m.		462.90		500		462.90
402.00	Impôt foncier		43'635.70		45'000		40'746.70
404.00	Droits de mutation		17'660.50		5'000		23'067.90
405.00	Impôt sur les successions et donations		11'507.60		1'000		8'731.30
406.01	Impôt sur les chiens		1'560.00		1'800		1'500.00
406.04	Taxe sur les appareils automatiques		0.00		100		0.00
422.00	Intérêts de retard		5'178.79		100		0.00
441.00	Recettes sur les gains immobiliers		11'533.35		5'000		10'916.30
441.01	Impôt des frontaliers		4'617.95		4'000		4'749.55
220	Finances	241'372.00	251'462.73	76'000	30'000	173'460.07	433'874.73
321.00	Intérêts des dettes à court terme	0.00		1'000		2'771.07	
351.00	Compte de régulation	0.00		0		0.00	
352.00	Partic.des communes, péréquation, EtaCom.	241'372.00		75'000		170'689.00	
422.00	Revenu des capitaux du patrimoine financier		37'232.73		30'000		45'820.73
452.00	Partic.des com.,bouclement cpte rég. Etatcom		169'324.00		0		388'054.00
452.01	Péréquation année précédente		44'906.00		0		0.00
230	Amortissement et réserve non-ventilés	18'667.00	0.00	18'667	0	18'667.00	0.00
331.00	Amortissement obl. patrim. administratif	18'667.00		18'667		18'667.00	
3	DOMAINES ET BATIMENTS	497'112.87	522'695.35	452'300	536'094	937'362.30	647'318.14
310	Terrains	446.00	12'853.65	2'000	15'500	740.00	16'700.65
301.00	Traitement de l' employé communal	246.00		2'000		740.00	
314.00	Entretien des terrains	200.00		0		0.00	
423.00	Locations des terrains		12'853.65		15'500		16'700.65
320	Forêts	154'250.52	137'085.75	187'300	157'000	275'907.38	266'043.39
300.00	Vacations des municipaux	3'165.05		2'000		2'708.45	
301.00	Traitement de l'employé communal	0.00		0		260.00	
308.01	Ass.-Exploitation, coupes, plantations	101'487.42		130'000		212'873.63	
308.02	Ass.-Entretien des plantations	8'540.65		8'000		21'957.95	
308.03	Débardage-Epareuse-Broyage	3'456.00		5'000		2'956.30	
309.00	Autres charges	605.25		500		0.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2011 Charges	Compte 2011 Revenu	Budget 2011 Charges	Budget 2011 Revenu	Compte 2010 Charges	Compte 2010 Revenu
310.00	Journaux, annonces, bureau, cotisations	605.00		800		625.00	
311.00	Achat de matériel, machines	0.00		0		15.00	
314.00	Entretien des forêts-gestion technique	0.00		0		259.00	
314.01	Entretien des chemins	8'704.65		9'000		8'694.55	
352.00	Participation garde-forestier	27'686.50		32'000		25'557.50	
435.01	Vente de bois de service		103'974.70		85'000		111'446.80
435.02	Vente de bois d'industrie		3'225.41		22'000		90'173.94
435.03	Vente de bois de feu		6'275.00		37'000		7'275.00
444.00	Subsides		1'556.50		0		1'098.60
451.00	Participations et remboursements du canton		22'054.14		13'000		55'649.05
465.00	Participation de tiers, propriétaires		0.00		0		400.00
330	Vignes	64'168.80	102'195.65	67'500	94'400	62'308.42	101'746.00
300.00	Vacations des municipaux	0.00		500		0.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	28'495.00		35'000		26'996.00	
301.01	Traitement du personnel	20'650.85		15'000		16'758.55	
311.00	Achat de matériel, machines	1'833.65		1'500		383.00	
313.00	Achats produits, engrais, plants	4'836.30		7'000		5'404.10	
313.01	Achat de bouteilles	3'616.45		2'500		5'711.77	
314.00	Vinification	0.00		1'000		0.00	
315.00	Tracteur	1'187.30		3'000		5'337.25	
319.00	Cotisations et divers	3'549.25		2'000		1'717.75	
435.00	Vente de vin		3'444.50		2'000		4'242.00
435.01	Vente de raisin		98'351.15		92'000		97'104.00
437.00	Location vignes		400.00		400		400.00
340	Bâtiments-Patrimoine administratif	17'903.65	0.00	17'000	0	14'866.80	0.00
300.00	Vacations des municipaux	2'129.95		2'500		1'734.25	
301.00	Traitement de l'employé communal	1'988.50		0		0.00	
315.00	Entretien du matériel	0.00		500		0.00	
318.00	Assurance incendie	10'237.60		11'000		10'255.05	
319.00	Dégâts d'eau et bris de glaces	3'547.60		3'000		2'877.50	
351	Grande salle	32'143.40	21'481.00	29'900	20'000	23'173.60	20'231.00
301.00	Conciergerie	1'241.25		1'000		848.20	
301.01	Traitement de l'employé communal	4'100.00		5'500		4'300.00	
311.00	Achat de matériel-engins	6'807.05		2'000		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	10'124.05		12'000		14'177.45	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	1'698.25		1'000		478.60	
314.00	Entretien du bâtiment	7'831.40		7'000		3'027.55	
315.00	Entretien du mobilier et matériel	0.00		1'000		0.00	
318.00	PTT (024) 436.19.19	341.40		400		341.80	
427.00	Locations diverses		5'850.00		5'000		4'600.00
427.01	Locations groupement scolaire		15'631.00		15'000		15'631.00
352	Le Moulin	96'785.50	51'866.90	50'400	51'200	253'418.00	48'003.80
301.00	Traitement de l'employé communal	0.00		1'000		0.00	
311.00	Achat de matériel, mobilier	2'205.75		0		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	4'923.00		7'000		6'881.75	
312.01	Electricité, locaux de service	111.50		200		101.30	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	0.00		200		0.00	
314.00	Entretien du bâtiment	3'545.25		6'000		10'434.95	
332.00	Amortissement	86'000.00		36'000		236'000.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2011		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
427.01	Location Hoh Markus		20'276.05		20'400		15'730.00
427.02	Location Corthésy		18'000.00		17'400		18'713.80
427.04	Location Fernandes J.		13'590.85		13'400		13'560.00
353	Collège	20'552.35	95'807.80	27'500	96'167	45'780.40	94'774.00
301.00	Conciergerie	5'484.60		6'000		6'068.95	
311.00	Achat de matériel, mobilier	1'715.50		500		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	10'868.15		13'000		10'846.90	
312.01	Remboursement loyer	0.00		0		4'200.00	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	1'312.30		1'000		459.40	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	1'171.80		7'000		24'205.15	
427.00	Location Berney Joel		27'081.80		27'000		29'100.00
427.01	Locations classes		44'059.00		44'500		44'507.00
427.02	Participation à l'amortissement		18'667.00		18'667		18'667.00
427.03	Location accueil de jour (RAdeGE)		6'000.00		6'000		2'500.00
354	Eglise	2'689.90	300.00	3'500	300	2'230.45	150.00
301.00	Conciergerie	990.00		1'000		523.00	
312.00	Electricité, chauffage	1'192.90		1'800		1'707.45	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	0.00		200		0.00	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	507.00		500		0.00	
427.00	Mariage		300.00		300		150.00
355	Maison de Commune	24'378.35	0.00	27'400	0	7'201.25	0.00
301.00	Conciergerie	841.65		1'500		1'492.40	
311.00	Achat de matériel, mobilier	87.50		100		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	1'699.20		3'000		2'886.50	
314.00	Entretien des bâtiments	20'871.85		21'000		1'184.45	
318.00	PTT (024) 436.12.50	878.15		1'800		1'637.90	
356	Ancienne Poste	75'431.80	44'760.00	29'000	44'760	224'688.05	43'157.05
312.00	Electricité, chauffage	5'186.85		5'000		5'325.35	
314.00	Entretien	6'244.95		10'000		5'362.70	
331.00	Amortissement	64'000.00		14'000		214'000.00	
427.01	Location Ayala		14'760.00		14'760		14'760.00
427.02	Location Krebs - Curtis		21'600.00		21'600		19'997.05
427.03	Location Fivaz		8'400.00		8'400		8'400.00
357	La Cour locatif	7'842.30	33'057.60	9'300	33'600	24'098.15	35'092.25
312.00	Electricité, chauffage	5'456.20		5'000		5'046.50	
312.01	Electricité garage	862.45		300		783.80	
314.00	Entretien des bâtiments	1'523.65		4'000		18'267.85	
427.01	Location Colin		16'857.60		17'400		16'969.70
427.02	Location Fernandes		0.00		0		572.55
427.03	Location Parente José		16'200.00		16'200		17'550.00
358	La Combaz	520.30	22'867.00	1'500	22'867	2'530.15	21'000.00
314.00	Entretien des bâtiments	520.30		1'500		2'530.15	
427.00	Location du chalet		22'867.00		22'867		21'000.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2011		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
359	Cave et Annexes	0.00	420.00	0	300	419.65	420.00
314.00	Entretien des bâtiments	0.00		0		419.65	
427.00	Location pressoir		420.00		300		420.00
4	TRAVAUX	591'572.74	329'536.45	284'300	96'000	390'888.60	157'885.85
430	Routes	118'172.60	105.00	124'600	2'000	125'646.45	12'323.65
300.00	Vacations municipaux	3'316.85		3'500		2'557.75	
301.00	Traitement de l' employé communal	13'243.00		11'000		12'900.00	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	0.00		100		61.35	
311.00	Achat de matériel, machines	1'190.30		3'000		8'628.90	
312.00	Eclairage public	5'439.25		6'500		5'181.30	
313.00	Matériels divers, carburants	685.80		3'000		3'475.00	
314.01	Entretien des parcs	0.00		0		518.40	
314.02	Entretien des routes	39'731.65		42'000		25'180.15	
314.03	Entretien éclairage public	1'057.95		2'000		1'430.00	
314.04	Canalisations	0.00		5'000		0.00	
314.05	Etudes	3'996.00		8'000		4'648.30	
315.00	Tracteur	2'600.10		2'000		1'334.30	
318.00	Déblaiement neige	3'561.40		5'000		8'037.55	
319.00	Taxes, impôts, assurances véhicules	674.30		1'000		0.00	
331.01	Amortissement travaux routes	12'000.00		12'000		12'000.00	
331.03	Amortissement travaux sous Caves	10'000.00		6'000		10'000.00	
331.04	Amortissement étude aménagement des rues	1'076.00		0		0.00	
331.05	Amortissement " Croix des Terreaux"	15'600.00		10'500		15'600.00	
331.06	Amortissement noms des rues	4'000.00		4'000		14'093.45	
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux claires		105.00		2'000		8'373.50
435.00	Participation des propriétaires à la réfection des chemins sur la vigne		0.00		0		3'950.15
440	Parcs, promenades, cimetière	10'234.00	0.00	17'400	0	68'641.80	0.00
301.00	Traitement de l' employé communal	4'551.00		6'000		6'600.00	
311.00	Achat de matériel, machines	779.35		1'000		364.60	
314.00	Entretien	3'770.40		3'000		2'503.85	
315.00	Tracteur	1'011.65		1'000		907.50	
319.00	Taxes, impôts et assurances véhicules	121.60		400		0.00	
331.00	Amortissement véhicule tout usage	0.00		6'000		23'999.00	
331.01	Amortissement place de jeux	0.00		0		34'266.85	
451	Ordures ménagères et déchetterie	75'356.85	31'289.45	30'000	32'000	38'869.50	38'869.50
301.00	Traitement de l'employé communal	3'731.00		5'000		5'400.00	
311.00	Achat matériel, (sacs enfants)	0.00		1'000		2'790.25	
352.00	STRID	17'160.70		20'000		14'676.55	
352.01	Cand-Landi	54'465.15		4'000		12'953.05	
381.00	Attribution fonds de réserve	0.00		0		3'049.65	
434.02	Ristourne des sacs ordures STRID		14'171.50		14'000		17'414.10
434.03	Taxe personnelle déchets		16'264.55		16'000		20'339.40
435.04	Produits de récupération(verres)		385.80		2'000		1'116.00
436.01	Remboursements de tiers		467.60		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2011		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
461	Réseau d'égouts	387'809.29	298'142.00	112'300	62'000	157'730.85	106'692.70
300.00	Vacations municipaux	2'795.45		0		1'867.90	
301.00	Traitement de l'employé communal	11'357.00		1'000		10'100.00	
314.00	Entretien canalisations et collecteurs	0.00		2'000		740.30	
314.04	Vidange fosses sceptiques	641.25		3'000		879.75	
318.00	Honoraires et prestations de service	0.00		0		20.20	
331.01	Amortissement travaux Rietaz	70'000.00		13'000		70'000.00	
331.03	Amortissement quartier Sur la Vigne	10'000.00		10'000		10'000.00	
331.04	Amortissement "chemin des Sources"	10'000.00		10'000		10'000.00	
331.05	Amortissement collecteurs Puits-Midi	200'000.00		0		0.00	
331.06	Amortissement STEP Ependes	5'000.00		0		4'000.00	
352.00	Participation de Bonvillars aux frais de la STEP	78'015.59		73'300		50'122.70	
434.00	Taxe d'épuration des eaux		43'306.50		30'000		41'694.75
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux usées		1'066.50		2'000		9'738.90
434.03	Taxe entretien des collecteurs		40'812.00		30'000		40'664.05
436.00	Participation de tiers (subsidés PGEE, subv.)		800.00		0		14'595.00
465.00	Participation frais exploitation et administration de la STEP		12'157.00		0		0.00
480.04	Prélèvement fonds de réserve épuration des eaux		200'000.00		0		0.00
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	290'122.50	0.00	298'800	500	309'263.70	0.00
510	Enseignement primaire et secondaire	200'668.00	0.00	198'000	0	214'287.00	0.00
352.01	Participation au primaire	200'668.00		198'000		214'287.00	
530	Enseignement spécialisé	84'507.00	0.00	98'000	0	87'851.00	0.00
351.00	Participation cantonale	84'507.00		98'000		87'851.00	
540	Office orientation professionnelle	667.60	0.00	0	0	0.00	0.00
351.00	Participation cantonale	667.60		0		0.00	
580	Temples et cultes	4'279.90	0.00	2'800	500	7'125.70	0.00
309.00	Autres charges	0.00		200		0.00	
365.01	Participation paroisse protestante	2'653.70		1'000		4'163.65	
365.02	Participation paroisse catholique	1'540.00		1'500		2'882.85	
365.03	Participation paroisse langue allemande	86.20		100		79.20	
400.00	Subsidés / réparti. paroisse de l'Arnon		0.00		500		0.00
6	POLICE	58'489.40	34'395.20	28'532	12'200	26'555.75	21'474.00
620	Contrôle des habitants	1'757.90	2'308.10	2'000	2'200	2'439.10	2'851.00
318.00	Emoluments versés	1'757.90		2'000		2'439.10	
431.00	Emoluments facturés		2'308.10		2'200		2'851.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2011		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
630	Police sanitaire	381.00	440.00	0	0	446.00	0.00
352.04	Participation destruction déchets carnés	381.00		0		446.00	
436.00	Remboursement taxe déchets carnés		440.00		0		0.00
640	Service des inhumations	194.90	0.00	1'000	0	637.65	0.00
301.00	Traitement de l'employé communal	123.00		100		200.00	
310.00	Annonces journaux	0.00		100		0.00	
314.00	Frais de creuse et remblayage	0.00		400		0.00	
318.00	Frais de transports des pompes funèbres	0.00		200		172.20	
318.05	Honoraires et prestations de services	71.90		200		265.45	
650	Défense contre l'incendie	32'636.60	17'347.10	11'532	10'000	14'325.00	14'325.00
301.03	Solde corps sapeurs-pompiers	16'119.55		8'000		8'160.00	
309.01	frai s cours, formation	0.00		200		0.00	
310.00	Frais administratifs, imprimés, règlement	0.00		150		0.00	
311.00	Achat équipement	0.00		400		431.50	
311.06	Achat matériel	0.00		300		0.00	
315.00	Entretien du matériel	14.00		500		628.45	
318.01	Swissphone.ch, Telepage Security	482.70		432		432.00	
318.02	Swisscom Fixnet: 024 436.17.49	757.50		850		807.00	
319.00	Frais CR	0.00		300		27.90	
319.01	Frais divers	301.00		400		866.20	
319.02	Commission du Feu	100.00		0		0.00	
352.00	Part. à des charges autres communes	14'861.85		0		0.00	
380.00	Attribution fonds de réserve	0.00		0		2'971.95	
430.00	Taxe non-pompier		6'300.00		4'000		6'300.00
436.00	Participation de tiers		2'912.10		0		0.00
465.00	Subsides ECA, cours et formation		8'135.00		6'000		8'025.00
660	Protection civile	23'519.00	14'300.00	14'000	0	8'708.00	4'298.00
351.00	Participations cantonales	0.00		2'000		0.00	
352.00	Participation assoc. intercom. PC	9'219.00		12'000		8'708.00	
380.09	Attributions rés.contrib.rempl.abri PC	14'300.00		0		0.00	
430.00	Contribution rempl.non construction abri PC		14'300.00		0		0.00
480.00	Attribution fonds de réserve		0.00		0		4'298.00
7	SECURITE SOCIALE	190'424.05	27'970.00	277'000	100'000	555'234.85	401'762.00
720	Prévoyance sociale cantonale	146'347.15	27'970.00	229'000	100'000	516'178.25	401'762.00
351.00	Pr.compl.AVS/AI-prév.aide soc.-prot.jeunesse	120'056.00		205'000		494'469.00	
351.01	FAGE (accueil de jour des enfants)	14'896.15		20'000		14'742.50	
351.02	ARAS	11'395.00		4'000		6'966.75	
451.00	Participations et remboursements du canton		27'970.00		100'000		401'762.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2011		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
730	Santé publique	44'076.90	0.00	48'000	0	39'056.60	0.00
365.00	AVASAD (soins à domicile)	44'076.90		48'000		39'056.60	
8	SERVICES INDUSTRIELS	60'079.70	60'079.70	47'800	37'000	69'404.00	49'020.00
810	Service des eaux	60'079.70	60'079.70	47'800	37'000	69'404.00	49'020.00
300.00	Vacations des municipaux	0.00		1'000		0.00	
301.00	Traitement de l' employé communal	8'118.00		8'000		6'800.00	
311.00	Achat matériel, compteurs	2'735.55		2'500		1'998.10	
312.01	Achat eau	12'937.05		15'000		15'780.10	
312.03	Consommation d'électricité	3'921.40		5'000		4'612.35	
314.00	Entretien réseau et station pompage	4'881.35		7'000		10'709.00	
318.00	Honoraires et prestations de service	2'576.20		2'500		2'305.45	
331.00	Amortissement réservoir du Devens	0.00		6'800		27'199.00	
380.00	Attribution au fonds réserve raccord.	24'910.15		0		0.00	
434.01	Taxes uniques de raccordement, dist. d'eau		20'205.00		2'000		11'821.00
435.00	Vente d'eau		36'064.70		35'000		36'937.80
444.00	Subsides		3'810.00		0		0.00
480.00	Prélèvement fonds de réserve		0.00		0		261.20
	Total des charges	2'163'030.37		1'695'799		2'695'251.24	
	Total des revenus		2'178'210.82		1'642'294		2'719'713.39
	Excédent de dépenses				53'505		
	Excédent de revenus	15'180.45				24'462.15	

		Solde au 31.12.2010	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2011
			Augmentation	Diminution	
1	Actif	4'530'654.36		160'525.16	4'370'129.20
10	Disponibilités	1'212'159.12		355'689.00	856'470.12
1000.00	Caisse	385.40	282.05		667.45
1010.00	Chèques postaux	476'215.52		380'440.75	95'774.77
1010.04	E-Deposito CCP	0.00	251'245.80		251'245.80
1020.00	BCV c/c 602.219.0	310'110.45		220'794.60	89'315.85
1020.02	BCV c/c 5173.10.41 / ECA/ Regroup.	24'382.50		6'731.00	17'651.50
1020.04	BCV c/c T 5242.66.77placement	401'065.25	749.50		401'814.75
11	Avoirs	338'286.50	110'873.64		449'160.14
1150.01	Débiteurs #	75'044.80	27'263.90		102'308.70
1150.03	Débiteurs AFC impôt anticipé	14'966.03	12'970.66		27'936.69
1150.05	Débiteurs Etat de Vaud (PM)	20'226.42	371.30		20'597.72
1150.06	Débiteurs Etat de Vaud (PP)	127'681.33	75'768.80		203'450.13
1150.07	Débiteurs Etat de Vaud (IS)	6'531.62		17'273.09	-10'741.47
1150.08	Débiteurs Etat de Vaud (IA)	43'836.30	1'772.07		45'608.37
1150.10	Compte courant STEP intercommunale	50'000.00	10'000.00		60'000.00
12	Placements	1'087'630.55	5'543.25		1'093'173.80
1200.01	BCV Charles Milliet 526'897	6'497.05		6'497.05	0.00
1200.02	BCV compte commune 636.853	6'906.40		6'906.40	0.00
1200.03	BCV Protection civile, 925.23.37	26'458.90	16'965.75		43'424.65
1200.06	Titres	92'043.00		4'080.00	87'963.00
1200.08	BANQUE RAIFFEISEN,40071.02	350'637.10	5'571.70		356'208.80
1200.09	BANQUE RAIFFEISEN,placement à terme échéance 2012	250'000.00			250'000.00
1200.11	BANQUE RAIFFEISEN,40071.28	101'087.10	489.25		101'576.35
1200.12	Raiffeisen, échéance 2015	254'000.00			254'000.00
1230.00	Terrains	1.00			1.00
13	Transitoire	95'664.94		42'408.20	53'256.74
1390.00	Actifs transitoires	95'664.94		42'408.20	53'256.74
14	Investissements	1'796'913.25	121'155.15		1'918'068.40
1410.00	STEP	1.00			1.00
1410.02	Travaux bâtiment du Moulin	306'533.70		86'000.00	220'533.70
1410.03	Travaux déchetterie du Moulin	1.00			1.00
1410.04	Travaux Rietgaz, canalisations/collecteurs	125'000.00		70'000.00	55'000.00
1410.05	Travaux Rietgaz, route	168'000.00		12'000.00	156'000.00
1410.07	Aménagement du chemin Hoirie Fardel	1.00			1.00
1410.08	Aménagement quartier sur la vigne	66'683.00		10'000.00	56'683.00
1410.09	Réservoir du Devens	1.00			1.00
1410.10	Nom des rues	12'447.05		4'000.00	8'447.05
1410.11	Travaux sous les caves de Bonvillars, ch. sur La Vigne	132'230.80		10'000.00	122'230.80
1410.12	Travaux "chemin des Sources"	99'531.10		10'000.00	89'531.10
1410.13	Etude "Flusel"	24'286.05			24'286.05
1410.14	STEP "Ependes"	28'918.00		5'000.00	23'918.00
1410.15	Etudes, aménagement des Rues	1'076.00		1'076.00	0.00
1410.16	Croix-des-Terreaux	381'599.45		15'600.00	365'999.45
1410.17	Etude et surveillance épuration des eaux	48'598.85	117.30		48'716.15
1410.19	Remplacement des collecteurs ruelle de Puits-place du Midi	70'501.25	419'928.85		490'430.10
1410.20	Etude épuration Champ-de-Ville et Gotallaz	0.00	7'452.00		7'452.00
1430.01	Bâtiments	1.00			1.00
1430.04	3 ème Classe	223'994.00		18'667.00	205'327.00

	Solde au 31.12.2010	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2011
		Augmentation	Diminution	
1430.06 Place de jeux	1.00			1.00
1430.08 Projet bâtiment parcelle 3 et 5	1.00			1.00
1430.09 Travaux bâtiment La Poste	107'500.00		64'000.00	43'500.00
1440.00 Services industriels	1.00			1.00
1450.00 Forêts	1.00			1.00
1450.01 Machines Matériel Mobilier	1.00			1.00
1450.02 Achat "véhicule tout usage"	1.00			1.00
1460.01 Achat ordinateur	2.00			2.00
1470.00 Antenne collective	1.00			1.00

		Solde au 31.12.2010	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2011
			Augmentation	Diminution	
2	Passif	4'530'654.36		160'525.16	4'370'129.20
20	Engagements courants	243'665.53		8'606.29	235'059.24
2000.01	Factures à payer	243'665.53		8'606.29	235'059.24
25	Passifs transitoires	6'309.47		6'309.47	0.00
2590.01	Etat de Vaud	6'309.47		6'309.47	0.00
28	Réserves	2'841'526.40		160'789.85	2'680'736.55
2800.00	Fonds de réserve élimination déchets	3'049.65			3'049.65
2810.00	Fonds de réserve pour assurance grêle	120'000.00			120'000.00
2810.02	Fonds de réserve achat futur	173'000.00			173'000.00
2820.01	Fonds de réserve épuration des eaux	200'000.00		200'000.00	0.00
2820.02	Fonds de réserve protection civile	176'202.00	14'300.00		190'502.00
2820.03	Fonds de réserve	2'111'749.20			2'111'749.20
2820.04	Provision pertes sur débiteurs	26'000.00			26'000.00
2820.05	Fonds de réserve raccod. pour l'eau	26'378.80			26'378.80
2820.06	Fonds de réserve eaux	5'146.75	24'910.15		30'056.90
29	Fortune nette	1'439'152.96	15'180.45		1'454'333.41
2900.00	Capital]	1'439'152.96	15'180.45		1'454'333.41
Total des actifs		4'530'654.36		160'525.16	4'370'129.20
Total des passifs		4'530'654.36		160'525.16	4'370'129.20

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2011		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
1	Administration	25.73	0.00	650	0	23.22	0.00
110	Administration	25.73	0.00	650	0	23.22	0.00
301.00	Traitement personnel administration	0.00		600		0.00	
318.00	Frais de gestion	25.73		50		23.22	
2	Finances	0.00	31.99	0	50	0.00	34.65
220	Finances	0.00	31.99	0	50	0.00	34.65
422.00	Intérêts bruts		31.99		50		34.65
4	TRAVAUX	84'047.80	84'041.54	78'400	79'000	54'005.00	53'993.55
462	STEP	84'047.80	84'041.54	78'400	79'000	54'005.00	53'993.55
300.00	Vacations des municipaux	800.00		2'000		800.00	
301.00	Traitement personnel communal	13'744.60		12'000		14'119.35	
311.00	Achat matériel	0.00		1'000		0.00	
312.00	Electricité	7'466.45		8'500		7'604.75	
312.01	Consommation d'eau et frais d'épuration (eau consommée)	1'997.35		0		1'578.10	
314.00	Entretien	27'318.50		23'500		1'668.45	
314.01	Traitement des boues Ependes	22'926.20		18'000		22'181.10	
318.00	Honoraires et prestations de service	9'483.90		8'000		5'738.45	
318.02	PTT (024) 436.25.86	310.80		400		314.80	
331.01	Amortissement STEP "Ependes"	0.00		5'000		0.00	
436.00	Particip. de tiers (subsidés PGEE, subv)		1.00		0		0.00
436.01	Participation de la Commune de Champagne		4'943.55		4'700		3'176.10
436.02	Participation de la Commune d'Onnens		1'081.40		1'000		694.75
436.03	Participation Commune de Bonvillars		78'015.59		73'300		50'122.70
Total des charges		84'073.53		79'050		54'028.22	
Total des revenus			84'073.53		79'050		54'028.20
Excédent de dépenses							0.02

STEP

BILAN 2011

Date 03.05.2012/ Page 1

		Solde au 31.12.2010	Mouvements		Solde au 31.12.2011
			Augmentation	Diminution	
1	Actif	73'742.78	17'690.45		91'433.23
10	Disponibilités	19'737.10		12'367.75	7'369.35
1020.05	BCV de Z 5242.33.26 STEP	19'737.10		12'367.75	7'369.35
11	Avoirs	12.13	11.21		23.34
1150.03	Débiteurs Administration Contributions	12.13	11.21		23.34
13	Transitoire	53'993.55	30'046.99		84'040.54
1390.00	Actifs transitoires	53'993.55	30'046.99		84'040.54

STEP

BILAN 2011

Date 28.03.2012/ Page 2

		Solde au 31.12.2010	Mouvements		Solde au 31.12.2011
			Augmentation	Diminution	
2	Passif	73'742.80	17'690.45		91'433.25
20	Engagements courants	73'742.80	17'690.45		91'433.25
2000.00	Avance de la Commune de Bonvillars pour STEP	50'000.00	10'000.00		60'000.00
2000.01	Factures à payer	23'742.80	7'690.45		31'433.25
Total des actifs		73'742.78	17'690.45		91'433.23
Total des passifs		73'742.80	17'690.45		91'433.25
Excédent des passifs		0.02			0.02

Commune de Bonvillars

2011

Tableau des amortissements

Libellé	Travaux déjà effectués	Investi. 2011	Total à amortir	Amortissement déjà effectué	Amortissement légal 2011	Amortis. proposé	No Pièce	Solde à amortir
Moulin	1'505'476.70		1'505'476.70	1'198'943.00	36'000.00	50'000.00		220'533.70
Riettaz (canal.)	372'215.70		372'215.70	247'215.70	20'000.00	50'000.00		55'000.00
Riettaz (rtes)	283'840.70		283'840.70	115'840.70	12'000.00			156'000.00
Raccordement (eau usées, épur., La Coudre, Tivoli)	98'613.55		98'613.55	98'613.55	-	-		-
Chemin (HoirsFardel)	30'744.10		30'744.10	30'743.10	-	-		1.00
Aménag. Quartier sur la vigne	106'248.20		106'248.20	39'565.20	10'000.00			56'683.00
Réservoir (Devens)	67'935.00		67'935.00	67'934.00				1.00
Nom des rues	30'540.50		30'540.50	18'093.45	4'000.00			10'261.25
3ème classe	560'010.00		560'010.00	336'016.00	18'667.00	-		205'327.00
La Poste	557'114.35		557'114.35	449'614.35	14'000.00	50'000.00		43'500.00
Travaux sous Caves	146'155.80		146'155.80	13'925.00	10'000.00			122'230.80
Travaux ch. Sources	115'925.50		115'925.50	16'394.40	10'000.00			89'531.10
Etude En Flusel	24'286.05		24'286.05	-		-		24'286.05
STEP Ependes	37'918.00		37'918.00	9'000.00	5'000.00	-		23'918.00

Etude aménagt rues	21'076.00		21'076.00	20'000.00	1'076.00	-	-
Croix des Terreaux	397'199.45		397'199.45	15'600.00	15'600.00		365'999.45
Véhicule tout usage	30'000.00		30'000.00	29'999.00			1.00
Place de jeux	34'267.85		34'267.85	34'266.85			1.00
Programme informatique	25'045.05		25'045.05	25'044.05			1.00
Etude et surveillance épur. Eaux	48'598.85	117.30	48'717.15				48'717.15
Rempl. Collect.Puits-Midi	70'501.25	619'928.85	690'430.10		200'000.00	1401	490'430.10
Etude épuration Champ-de-Ville - Gotallaz		7'542.00					7'542.00
TOTAUX	4'563'712.60	627'588.15	5'183'759.75	2'766'808.35	356'343.00	150'000.00	1'919'964.60



MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50
Fax (024) 436 12 50

Contact : F. Piguët, syndic
Tél. 024 436 13 79

Bonvillars, 21 mai 2012

AU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE

1427 BONVILLARS

PREAVIS NO 2/2012

COMPTES COMMUNAUX 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nous soumettons à votre approbation les comptes communaux de l'année 2011 adoptés par la Municipalité en séance du 02 avril 2012 et qui se résument comme suit :

Produits	2'178'210.82
Charges	<u>2'163'030.37</u>
Excédent de produits	15'180.47

Amortissements

Les amortissements légaux comptabilisés s'élèvent à Fr. 356'343.- (voir tableau annexé).

Par rapport au budget adopté par le Conseil général, les principales modifications sont :

Finances/impôts

- **Impôt sur le revenu** (cp 210.400.01)
Augmentation de Fr. 130'000.- malgré la baisse du taux d'impôt de 65 à 56,
Ce poste rapporte Fr. 710'000.- (Fr. 751'000.- en 2010)
- **Impôt sur la fortune** (cp. 210.400.02) :
Diminution par rapport au budget Fr. 73'000.- au lieu de Fr. 110'000.-
- **Réceptions et manifestations** (cp. 110.317.00) :
Collation lors de la fin des travaux des canalisations et repas de fin de législature
de la Municipalité

- **Amortissement du programme informatique** (cp. 110.331.00) :
L'amortissement complet a été passé dans les comptes 2010
- **Participations et subventions de tiers** (cp 110.465.00) :
La somme de Fr. 1'000.- correspond au subside versé par Philip Morris Products SA pour couvrir une partie du déficit du concert de Noël, dont les frais figurent sous le cp. 110.365.00.

Investissements

Total des investissements : Fr. 627'588.15 (voir tableau), dont Fr. 619'928.85 pour le remplacement des collecteurs Ruelle du Puits - Place du Midi.

Vignes

L'exploitation du domaine viticole dégage un bénéfice de Fr. 38'000.-.
Le salaire de l'employé communal prélevé dans le cp. 330.301.00 s'élève à Fr. 28'495.- et correspond à 695 heures.

Grande salle (cp. 351.314.00) Changement d'une porte à la grande salle

Routes

La réalisation du décanteur au bas des vignes en bordure de la route de Fontanezier a été repoussée. La Municipalité attend l'élaboration de la carte des dangers naturels, en cours de réalisation.

Déchetterie

Arriéré de Fr. 41'000.- pour les années 2008 à 2010 (cp. 451.352.01)

Réseau d'égouts (cp. 461.331.05 et cp. 461.480.04)

Prélèvement au fonds de réserve 2820.01 affecté à l'épuration des eaux et amortissement des travaux « ruelle du Puits - Place du Midi », pour un montant de Fr. 200'000.-.

Sécurité sociale

La facture sociale a été moins élevée que prévue, de même que les remboursements du canton (c.p. 720.351.00). Il est possible que nous devions verser un complément en septembre 2012...

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 2/2012
- entendu le rapport de la Commission des finances

Décide :

- 1. Au vu de l'excellent résultat 2011, la Municipalité soumet à votre approbation des amortissements supplémentaires (voir tableau) pour un montant de Fr. 150'000.-.**
- 2. d'approuver les comptes communaux de l'année 2011 tels que présentés.**

Nous vous en remercions par avance et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire :

Annexes : Comptes et bilan 2011
Tableau des amortissements

PREAVIS No 2/2012

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Comptes communaux 2011

La Commission composée de Madame Catherine Rome, de M. Jean-Michel Jaquier et du rapporteur s'est réunie en date du 29 mai. M. Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances communales ainsi que Mme Anne-Marie Stevanin nous ont présenté ce préavis et nous ont donné les informations nécessaires. La commission les remercie pour leur disponibilité.

La commission a examiné les comptes et pris connaissance du rapport de revision de la Fiduciaire Fiprom. Elle relève que le plan comptable a été adapté en incorporant un poste «160 Tourisme» et un regroupement des charges sociales dans le poste «7 Sécurité sociale». L'analyse de ces comptes n'a pas seulement porté sur la comparaison avec le budget 2011 mais également sur les comptes 2010.

Le résultat de l'exercice peut être considéré comme bon au vu du bénéfice publié de 15'180.45 Fr. en comparaison du budget qui prévoyait un déficit de 53'505.- Fr.

Le montant de la facture sociale (moins 85'056.- Fr. par rapport au budget) apporte un premier éclairage sur cette différence. Il est vrai que les relations financières avec l'Etat ne facilitent pas les prévisions, ces dernières étant décalées et réadaptées par rapport aux exercices en cours.

L'exploitation de nos forêts a suivi à la baisse le budget proposé. Le résultat n'a pas changé pour autant puisque leur exploitation reste déficitaire de 17'165.- Fr.

La commission a été mise au courant des problèmes rencontrés avec la Maison Cand-Landi concernant une première convention qui n'avait jamais été signée et qui n'avait pas été facturée pour les années 2008 à 2010. Elle relève que le prix demandé suite à la réadaptation d'une nouvelle convention pour l'élimination des déchets a augmenté.

La commission relève une bonne rentrée d'impôt sur le revenu bien que le taux d'imposition ait baissé et que le montant n'est inférieur que de 41'000.- Fr. par rapport aux comptes 2010. L'impôt sur la fortune a lui régressé de 12'801.- Fr. en comparaison de l'exercice 2010.

Le cash flow dégagé après les amortissements légaux de 356'343.- Fr. et le prélèvement sur le fonds de réserve « Epuration des eaux » de 200'000.- Fr. se monte à 165'180.45 Fr. Ce résultat, assez significatif d'une marge d'autofinancement encore appréciable pour cet exercice, a été obtenu sans recourir à l'emprunt pour le paiement de 627'588.- Fr. d'investissement en complément d'une diminution de 160'789.- du total des réserves au bilan.

Suite à ce résultat, la Municipalité propose au Conseil d'effectuer trois amortissements complémentaires de 50'000.- Fr. sur les bâtiments du Moulin et de La Poste et sur les travaux canalisations de Rietta.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission propose aux membres du Conseil Général

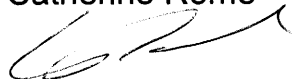
D'accepter ce préavis en autorisant la Municipalité à effectuer 3 amortissements complémentaires pour un montant total de 150'000.- Fr.

D'approuver les comptes communaux 2011 tels que présentés.

Bonvillars, le 1^{er} juin 2012

Pour la commission

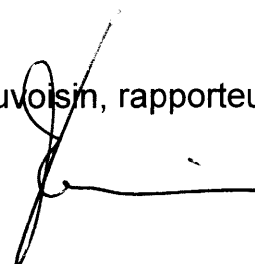
Catherine Rome



Jean-Michel Jaquier



Rémy Duvoisin, rapporteur





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Tél. (024) 436 12 50

Fax (024) 436 12 50
17 84

Municipal de contact :

M. Marco Scheibler

Tél. 079 310 17 02

Bonvillars, le 27 mars 2012

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

PREAVIS MUNICIPAL NO 1/2012

Route de Champagne : prolongation du trottoir et modération du trafic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le quartier « Chemin sur la Vigne/Route de Champagne » s'est développé cette dernière décennie et 5 villas ont été construites. Se rendre au bas du village pour prendre le bus ou sortir du Chemin sur la Vigne en voiture est dangereux car certains automobilistes n'observent pas le signal de limitation de vitesse.

De façon à sécuriser ce secteur, la Municipalité vous propose de prolonger le trottoir existant sur une longueur de 105 m jusqu'au chemin sur la Vigne et de marquer davantage l'entrée de la localité qu'elle ne l'est aujourd'hui par les quatre piquets blancs.

Description

1. Porte d'entrée

D'emblée, la Municipalité a abandonné l'idée d'un gendarme couché à cause des nuisances sonores et des problèmes que pourraient rencontrer les convois agricoles ou les bus avec remorque.

L'îlot au milieu de la chaussée n'a pas été retenu, car il nécessiterait d'élargir la chaussée et d'empiéter sur le domaine privé.

La solution retenue est celle du rétrécissement (comme on peut le voir à Mathod), qui empêche les véhicules à quatre roues de se croiser. Le véhicule quittant le village étant prioritaire sur celui qui voudrait y entrer. Ainsi la chaussée passerait de 5 m à 4 m sur une longueur de 6 m.

2. Trottoir

Le domaine public est délimité par un mur de pierres et la largeur entre ce mur et la chaussée varie de 1,50 m à 0,74 m.

Construire un trottoir sur cette bande n'est pas suffisant pour assurer une bonne sécurité (une largeur inférieure à 1 m n'est pas souhaitable). De plus, il faudrait élargir la route afin d'éviter que les croisements de véhicules ne s'avèrent dangereux pour les piétons circulant sur le trottoir.

C'est pourquoi la Municipalité opte pour un trottoir d'une largeur constante de 1,50 m et un élargissement de la chaussée à 5,50 m, le tout sans empiéter sur les propriétés privées.

COUT EN CHF

1) Porte d'entrée	20'000.00
2) Elargissement de la chaussée	25'000.00
3) Aménagement du trottoir	40'000.00
4) Honoraires	8'000.00
5) TVA	8'000.00
6) Imprévus	<u>9'000.00</u>
	110'000.00

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil général de Bonvillars

- Ayant pris connaissance du préavis no 1/2012 du 23 mars 2012
- Oûi le rapport des Commissions
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

Article 1

La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de modération de trafic et prolongation du trottoir Route de Champagne

Article 2

Un crédit de CHF 110'000.00 est accordé pour la réalisation de ces travaux.

Mode de financement : compte no 1410'01

Amortissement : compte no 430'331'07 s/ 5 ans.

.....

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Syndic :

La Secrétaire :

Rapport de la commission d'examen au Conseil général de Bonvillars pour le préavis municipal N° 1/2012

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers et Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

La commission d'examen composée de Mme Sabine Rombolotto, MM. Claude Lüthi et Jean-Frédéric Leuenberger, rapporteur, a été mandatée le 2 avril 2012. Elle s'est réunie les 10 et 25 avril et 23 mai 2012 pour étudier le dossier du préavis municipal 1/2012 présenté au Conseil général. Nous remercions MM. les Municipaux Scheibler, Corthésy et Piguet pour leur disponibilité et leurs réponses aux diverses questions. Nous remercions également la Municipalité d'avoir redemandé un complément d'évaluation financière pour d'éventuelles variantes du projet.

Le projet présenté par la Municipalité comporte deux aspects :
D'une part, un trottoir qui prolonge l'actuel sur la route de Champagne nécessitant un déplacement de la route actuelle qui serait élargie et d'autre part, un ralentisseur à l'entrée sur cette même route.

Les questions abordées par la Commission d'examen ont été les suivantes :

- Avant d'entreprendre des travaux de surface, quel est l'état des conduites des SI en sous-sol et faut-il y apporter des soins particuliers ?

Pour l'instant, il n'y a pas de travaux particuliers à prévoir, sinon les vérifications d'usage sur les égouts de la descente vers la cave, qui se feront lors des travaux.

- Le trottoir, ne devrait-il pas se prolonger au moins jusque devant la parcelle N° 165 ?

Il semble qu'un consensus avec la Municipalité puisse se faire autour de cette proposition pour un trottoir supplémentaire d'une vingtaine de mètres. Le devis estimatif a été annoncé pour un montant de 10'000.- Fr.

Concernant la modération du trafic :

- Sa localisation : L'entrée de localité serait-elle à redéfinir et à négocier (comme sur le tronçon en Flusel), soit attribuer un tronçon de route cantonale en secteur communal ?

Même si la localité et les besoins de modération du trafic sur cette route cantonale commencent dès l'abord de la Cave des vigneron de Bonvillars, la Municipalité ne souhaite pas déplacer l'entrée du village à cet endroit pour ne pas avoir des charges financières supplémentaires sur un segment de route communale qui lui serait attribué (du moins en l'état actuel de la réglementation actuelle des routes cantonales et communales).

- La solution de ralentisseur proposée de type écluse (à l'entrée actuelle de la localité) est-elle adéquate en l'absence d'un trafic intense, si l'efficacité d'une écluse est proportionnelle à la intensité du trafic ? En 1990, on comptait 1500 véhicules par jour entre Champagne et Bonvillars ; actuellement, il n'a pas augmenté selon le dernier comptage de véhicules. Il y a toutefois une soixantaine de passage de cars postaux.
- Ne devrait-on pas prévoir un ralentisseur avec des mesures physiques contraignantes avec des plateaux surélevés, des chicanes, des médillons transversaux ou longitudinaux ? La Municipalité a fait valoir des arguments pour ne pas retenir un autre type de ralentisseur.

Au vu de l'efficacité minime du ralentisseur proposé sous forme d'écluse, la commission d'examen propose d'abandonner cette partie du projet.

- A vouloir ralentir le trafic sur ce tronçon de route, est-il judicieux d'élargir la route sur la portion où l'on construit un trottoir ?

Actuellement, la chaussée passe par un rétrécissement à moins de 5 m de largeur. Sa largeur est égale ou inférieure à 5 m sur tronçon d'environ 45 m. Cela n'entrave pas de façon inacceptable le trafic routier et ses croisements. La commission d'examen suggère à la Municipalité de ne pas créer une chaussée plus large à cet endroit. Celle-ci serait maintenue à 5 m entre les cotes 105 et 130 m, pour s'élargir progressivement jusqu'à la cote 190 m à 5,5 m.

- La sécurité étant un des objectifs des travaux, faut-il créer un trottoir d'une largeur constante de 1,5 ? Actuellement, le trottoir sur la première partie du tronçon de route est compris entre 1,3 et 1,5 m.

La commission d'examen propose la création du trottoir sur le bord sud de la route, mais sur une largeur de 1,3 m.

Ces deux dernières mesures, largeur de route non agrandie par rapport à l'actuelle et largeur de trottoir ramenée de 1,5 à 1,3 m, permettent ainsi une emprise de construction moindre sur le côté nord de la route actuelle et un coût moindre de construction, tout en évitant de faciliter l'accélération du trafic et en ménageant une sécurité convenable.

Pour toutes ces raisons, la commission d'examen propose au Conseil général d'accepter le préavis municipal 1/2012 amendé de la façon suivante :

Article 1

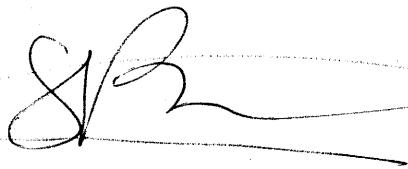
La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de modération de trafic et prolongation du trottoir Route de Champagne,

- 1.- Le ralentisseur à l'entrée de localité tel que proposé n'est pas retenu.**
- 2.- Le trottoir à construire sera d'une largeur de 1,3 m.**
- 3.- Le trottoir sera prolongé jusque devant la parcelle N° 165.**

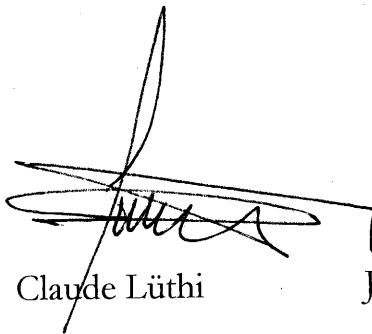
Article 2

Un crédit de 110'000.- Fr. est accordé pour la réalisation de ces travaux.

Bonvillars, le 6 juin 2012



Sabine Rombolotto



Claude Lüthi



Jean-Frédéric Leuenberger

PREAVIS No 1/2012

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

**Route de Champagne – prolongation du trottoir et
modération du trafic**

La Commission composée de Madame Catherine Rome, de M. Jean-Michel Jaquier et du rapporteur s'est réunie en date du 29 mai. M. Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances communales nous a présenté ce préavis et nous a donné les informations nécessaires. La commission le remercie pour sa disponibilité.

Le rapport que nous vous présentons se base uniquement sur les compétences de la commission. Ce projet faisant partie des investissements programmés de la législature 2011-2016, il se calque par le montant demandé sur les projections financières présentées au Conseil.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission propose aux membres du Conseil Général

D'accepter ce préavis en octroyant un crédit de 110'000.- Fr. pour la réalisation de ces travaux.

Financement par compte investissement No 1410.01

Amortissement par compte 430'331.07

Bonvillars, le 1^{er} juin 2012

Pour la commission

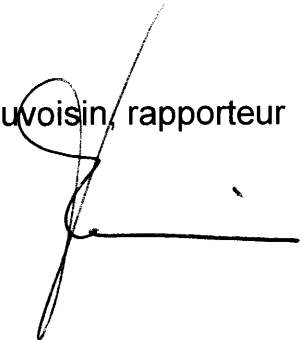
Catherine Rome



Jean-Michel Jaquier



Rémy Duvoisin, rapporteur



CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011
2. Communications de la Municipalité
3. Gestion 2011, rapport de la commission de gestion
4. Préavis municipal n° 2/2012 : comptes communaux 2011, rapport de la commission des finances
5. Préavis municipal n° 1/2012 : aménagement route de Champagne, rapport de la commission
6. Nomination du président et du vice-président
7. Nomination du bureau
8. Nomination des commissions de gestion et des finances
9. Motions, interpellations, questions

Le Président, Edouard Duvoisin, déclare l'assemblée ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du Jour

Le Président demande d'ajouter un point 1b à l'ordre du jour, comme suit :

1b. Communication du bureau

La modification est acceptée et l'ordre du jour ainsi modifié sera suivi.

1. Adoption du procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2011

Après plusieurs demandes de modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Son auteur, Véronique Meusy, est remerciée.

1b. Communication du bureau

Edouard Duvoisin lit la lettre de démission de Marco Scheibler, municipal. Il démissionne de ses fonctions, pour des raisons familiales et professionnelles, au 30 juin 2012. L'élection complémentaire à la Municipalité aura lieu le 23 septembre. Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 13 août 2012 à 12h00.

2. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Piguet :

- Il regrette la démission de Marco Scheibler et précise qu'il est le remplaçant.
- La commune a reçu sept postulations, dont quatre provenant du village, pour le poste de secrétaire communale. Les candidates ont été auditionnées par l'exécutif qui a choisi Nathalie Corthésy. Elle entrera en fonction le 1^{er} août prochain. Marie-Claude Colin continuera jusqu'au 31 août pour mettre au courant son successeur.
- Des dégradations, causées par des enfants qui s'amuse à retirer des cailloux, ont été constatées sur les murs des vignes à proximité de l'arrêt de bus. Chacun doit intervenir verbalement auprès des enfants quand ils font des bêtises.
- Des toblerones seront posés En Flusel pour ralentir le trafic.
- La commune est propriétaire de 47 parts sociales de la CVB.
- Le parcage sur les trottoirs dans le village est à déplorer et est dangereux. Le contrôle de vitesse demandé par une habitante à l'entrée nord du village a permis de constater que les usagers de la route respectent la limitation de vitesse.
- Il reste une semaine pour répondre au questionnaire de « police population » qui sera traité par la police cantonale.

M. Philippe Corthésy :

- Le raccordement des eaux usées entre La Gottalaz et Les Champs-de-Ville a rencontré quelques difficultés. Il est maintenant terminé.

Mme Sandra Lüthi :

Une classe enfantine sera ouverte en août à Bonvillars. La réparation nécessaire des fenêtres de cette classe provoquera un dépassement de budget.

M. Daniel Rappo :

- Un comité de pilotage pour la réserve forestière des arrondissements 7 et 10 sera mis en place.
- Les résultats du sondage internet concernant la déchetterie sont disponibles.

3. Gestion 2011, rapport de la commission

Frank Siffert lit le rapport de la commission. Cinq questions sont posées à la Municipalité.

Pour les questions 1 et 2, Sandra Lüthi répond qu'un devis a été demandé pour la pose d'un pare-neige sur le toit de l'ancienne poste, ainsi que pour l'entretien du jardin de la Cour.

Pour les questions 3 et 4, Daniel Rappo précise qu'il n'y a pas de container précis par village chez Cand-Landi et que le poids des déchets est calculé au prorata des habitants ; donc le sac peut être mis dans n'importe quelle benne. La Municipalité répondra aux questions, mais le sondage par internet montre une certaine satisfaction de l'utilisation de Cand-Landi.

Pour la question 5, Frédéric Piguet précise que le projet de parc avait été refusé par le conseil général. Ce serait une bonne idée de marquer des places de parc dans le village.

La discussion est ouverte :

Yves Ruchti : la déchetterie verte du Moulin a été fermée car il y avait des problèmes. Le coût était de frs 64.- par habitant. Le broyage de ces déchets par la Maison Stoll coûtait frs 4500.-. Les frs 3500.- versés à Cand-Landi étaient plus favorables. En plus est arrivé une facture rétro-active.

Daniel Rappo : les communes qui broient et répandent leurs déchets sont montrées du doigt.

Claude Lüthi : combien coûte la facture de Cand-landi. En 3 ans, cela a changé. En plus, si vous avez plus de 100 kilos de déchets verts, vous devez passer à la caisse.

D. Rappo : la commune a reçu un arriéré pour 2008, 2009 et 2010 de frs 31'000.-. En 2011, les déchets verts ont coûté frs 16'000.-.

Libero Zuppiroli : ce n'est pas une fatalité d'aller vers le privé (ici Cand-Landi). L'étude proposée par la commission de gestion est importante. La déchetterie d'Onnens est plus confortable que la nôtre.

F. Piguet : l'enquête sur internet donne des résultats contraires. La Municipalité n'aura certainement pas une réponse pour le prochain conseil, car c'est vraiment un gros problème.

D. Rappo : on peut se délier de Cand-landi, mais c'est un service public qui coûtera de toute façon très cher.

Jacques Bloesch : il est dommage que le bac à habits et la benne à verres ne soient pas librement accessibles.

Monique Berney : les villageois sont satisfaits des ouvertures de Cand-Landi, pas forcément de ses prestations.

Jean-Michel Jaquier : une étude a déjà été faite avec Onnens. Cette solution coûtait plus chère que la solution actuelle.

La parole n'étant plus demandée, le rapport de gestion est mis au vote. Celui-ci est accepté à la majorité, avec un avis contraire.

4. Préavis municipal n° 2/2012 : comptes communaux 2011

Rémy Duvoisin lit le rapport de la commission des finances.

F. Piguet : lors d'un amortissement, aucun centime ne sort de la caisse communale. Il ne s'agit que d'opérations comptables.

La discussion est ouverte :

Jean-Frédéric Leuenberger : quelle est l'explication de la diminution de la rentrée des impôts.

F. Piguet : le taux d'impôts est passé de 65 à 56. Aussi les 710'000.- d'impôts sur le revenu ont surpris la Municipalité. Cela est aussi dû à l'augmentation de la population.

J.-M. Jaquier : la diminution de l'impôt sur la fortune provient également de la baisse du taux d'imposition.

J.-F. Leuenberger : pour pouvoir faire des amortissements, il faut avoir un bénéfice à la fin des comptes. On ne peut pas faire frs 150'000.- d'amortissements sans bénéfice. Il aimerait que le bénéfice de l'exploitation soit marqué noir sur blanc et il demande que la commission des finances examine si cette présentation est réglementaire.

F. Piguet : le bénéfice avant les amortissements est de frs 521'523,45.

Anne-Marie Stevanin : la fiduciaire ne veut pas venir deux fois (à chaque révision de comptes, la facture est de frs 3500.-). Le réviseur demande à ce que les amortissements soient faits avant la clôture des comptes.

C. Lüthi : il est tout-à-fait correct que la Municipalité propose des amortissements comptables.

J.-F. Leuenberger : c'est aux conseillers de décider d'accepter ou de refuser ces amortissements.

F. Piguet : l'année passée, la même discussion a eu lieu, les conseillers ont accepté à 14 contre 6 de suivre la Municipalité.

J.-F. Leuenberger : l'excédent des frs 150'000.- n'est pas marqué noir sur blanc dans les comptes.

Edouard Duvoisin essaie de calmer le jeu en signalant que l'on parle de problèmes de bouclements de comptes.

Claire Javet : le président n'a pas le droit de prendre part à la discussion.

J.-F. Leuenberger : les chiffres des comptes doivent figurer dans le PV.

Y. Ruchti : un amortissement de la déchetterie aurait pu être effectué.

J.-F. Leuenberger dépose un amendement pour que le préavis sur les comptes soient votés en deux fois.

F. Piguet : le préavis municipal prévoit déjà cette possibilité.

Sandra Lüthi : il faut voter d'abord l'amendement de J.-F. Leuenberger.

L'amendement est repoussé à la majorité.

Le point 1 du préavis sur les amortissements de frs 150'000.- est accepté par 19 voix, sans avis contraires.

L'approbation des comptes communaux 2011 est adoptée à la majorité.

Les comptes se présentent ainsi :

Bénéfice	15'180,45
Amortissements légaux	356'343. —
Amortissements supplémentaires	<u>150'000. —</u>
	521'523.45
Fonds de réserve	<u>200'000. —</u>
	<u>321'523.45</u>

5. Préavis municipal n° 1/2012 : aménagement route de Champagne

Jean-Frédéric Leuenberger lit le rapport de la commission.

Rémy Duvoisin lit le rapport de la commission des finances.

F. Piguet présente le projet : le vœu de la Municipalité est de construire un trottoir d'une largeur de 1m50. Elle aimerait élargir la route côté Nord pour maintenir la route à 5m50. L'augmentation de la population (362 habitants en 1996, 527 aujourd'hui) augmente automatiquement le flux de voitures. Une proposition de la commission est de continuer le trottoir jusqu'à la dernière maison (c'est-à-dire chez André et Judith Jaquier), la Municipalité s'y rallie et demande pour ceci un crédit supplémentaire de frs 10'000.-.

La discussion est ouverte :

Claude Duvoisin : il n'y a pas que les cars postaux qui ne veulent pas des gendarmes couchés, les agriculteurs ne les veulent pas non plus. Il pense qu'un rétrécisseur devrait se mettre dans une zone villa et non sur ce tronçon.

Monique Berney : comment se fait-il que le trottoir ne va pas jusqu'à la cave ?

Yves Ruchti : ce projet doit être soumis aux propriétaires donnant directement sur ce futur trottoir, mais qu'une cote (largeur) de 1,50m lui paraît bien. Il dépose un sous-amendement à la proposition de la commission au point 1 pour éviter un trafic difficile comme à Mathod : « il propose un ralentisseur différent qui privilégie un ralentissement depuis Champagne à l'entrée de Bonvillars. La sortie du village se fera ainsi en droite ligne. »

Claude Lüthi : on mélange tout, on veut élargir la route, mettre des ralentisseurs, installer des toberones En Flusel.

Boris Rombolotto : pourquoi faut-il privilégier un ralentisseur à l'entrée du village et non pas à sa sortie ?

J.-F. Leuenberger : quelle largeur fera la route En Flusel après la pose des toberones ?

F. Piguet : elle sera réduite à 5m.

J.-F. Leuenberger : il n'y a donc pas de nécessité à élargir la route de Champagne au-dessus de la cave.

J.-M. Jaquier : le trottoir devrait être identique à celui de la route des Terreaux.

F. Piguet : on ne construira pas un trottoir rabaissé sur la route de Champagne. La fréquentation de ce trottoir est supérieure à 4 ou 5 personnes.

J. Jaquier : il faut profiter de ces travaux pour créer un passage piétons en direction du chemin qui rejoint le terrain de football.

F. Piguet : c'est une bonne idée, mais cela n'a rien à voir avec le préavis.

R. Duvoisin : pendant les vendanges, ce rétrécissement causera des problèmes.

Au moment de passer au vote, il y a un peu de flottement, puis après éclaircissement de Claire Javet, la votation se déroule ainsi, selon les propositions de la commission :

1^{er} amendement proposé par la commission : « le ralentisseur à l'entrée de localité tel que proposé n'est pas retenu », le vote fait apparaître 10 votants qui acceptent un ralentisseur. Comme la Municipalité se rallie à la proposition de Yves Ruchti, le vote suivant concerne le sous-amendement, soit « mettre un ralentisseur d'un seul côté de la route et celui-ci à l'entrée du village ». 13 citoyens votent pour cette proposition. Il y a 4 abstentions.

2^{ème} amendement : « le trottoir à construire sera d'une largeur de 1m30 » est refusé par 13 conseillers, accepté par 8 autres, tandis que 6 s'abstiennent.

3^{ème} amendement : « le trottoir sera prolongé jusque devant la parcelle n°165 » est accepté à l'unanimité.

Pour la prolongation de ce trottoir, un crédit supplémentaire de frs 10'000.- est demandé. Après discussion, Edouard Duvoisin fait voter un crédit de frs 120'000.- pour ce projet. Celui-ci est accepté avec une abstention.

6. Nomination du président et du vice-président

Libero Zuppiroli, vice-président, dirige cette élection.

Edouard Duvoisin ne se représente pas.

Après plusieurs propositions refusées par les intéressés, Boris Rombolotto accepte d'être candidat. Il est élu brillamment par 30 voix et un bulletin blanc.

Libero Zuppiroli remercie Edouard Duvoisin pour avoir mené pendant quelques années ce conseil.

Celui-ci reprend la présidence pour élire le vice-président.

Libero Zuppiroli, comme vice-président, est élu à main levée à l'unanimité.

7. Nomination du bureau

Patrice Imer et Monique Berney deviennent scrutateurs. Judith Jaquier reprend la place de suppléante. Un deuxième suppléant sera réélu ultérieurement.

8. Nomination des commissions de gestion et des finances

La commission de gestion se compose comme suit :

Libero Zuppiroli, rapporteur
Claire Javet, premier membre
Pierre Jaquier, deuxième membre
Gérard Baudraz, premier suppléant
Yves Ruchti, deuxième suppléant

La commission des finances se compose comme suit :

Catherine Rome, rapporteur
Jean-Michel Jaquier, premier membre
Willy Viguet, deuxième membre
Claude Lüthi, premier suppléant
Michel Narbel, deuxième suppléant

9. Motions, interpellations, questions

J.-F. Leuenberger : une dame habitant le long du futur trottoir demande qu'un arrêt poubelles soit créé plus près que celui du Midi.

Yves Ruchti : dans son rapport, la commission de gestion a donné des ordres à la Municipalité ; ce n'est pas son rôle. Une commission de gestion doit faire des propositions, des observations...

Libero Zuppiroli : la commission de gestion a simplement posé des questions en proposant des argumentations.

Denise Rotzetter : la descente à pied de la rue du Pontet devient dangereuse avec toutes les voitures parkées jusque sur le pont malgré les hachures jaunes. Elle demande à ce que les gens voient leurs garages pour parker leurs véhicules et que la commune trouve une solution.

Rose-Marie Duvoisin : un passage piéton devrait être marqué en face de la rue de la Laiterie pour rejoindre le trottoir de la rue des Fontaines.

Après le contre-appel, l'assemblée est levée à 22h20.

Le Président : Edouard Duvoisin

La Secrétaire : Véronique Meusy

Bonvillars, le 11 septembre 2012

AU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE
1427 BONVILLARS

PREAVIS NO 3/2012

ARRETE D'IMPOSITION 2013-2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 17 septembre 2010, la Municipalité vous proposait une baisse de 3 points du taux d'impôt communal pour les années 2011-2012.

Lors du bouclage des comptes 2011, le bénéfice avant les amortissements légaux et extraordinaires s'est élevé à CHF 521'523.45, malgré la baisse de 3 points acceptée par le conseil.

Sachant que les taxes sur l'eau et les déchets ont rapporté CHF 100'382.55 l'an passé, on peut raisonnablement diminuer de 3 points le coefficient communal.

Pour mémoire voici les différents taux du préavis 2013/2014 :

*Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques,
impôt spécial dû par les étrangers* en % de l'impôt cantonale de base 55 %

Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales en % de l'impôt cantonale de base 55 %

*Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes
morales qui exploitent une entreprise* en % de l'impôt cantonale de base 55 %

*Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation
Fiscale (100%) des immeubles*

- Immeubles sis sur le territoire de la commune Par mille francs 0.50 Fr.

Droit de mutation, successions et donations

- | | | |
|---|-----------------------------------|----------------|
| - <i>Droit de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers</i> | <i>Par franc perçu par l'Etat</i> | <i>40 cts</i> |
| - <i>Impôts perçus sur les successions et donations</i> | | |
| <i>En ligne directe ascendante</i> | <i>Par franc perçu par l'Etat</i> | <i>néant</i> |
| <i>En ligne directe descendante</i> | <i>Par franc perçu par l'Etat</i> | <i>néant</i> |
| <i>En ligne collatérale</i> | <i>Par franc perçu par l'Etat</i> | <i>60 cts</i> |
| <i>Entre non parents</i> | <i>Par franc perçu par l'Etat</i> | <i>100 cts</i> |

Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés

<i>et fondations</i>	<i>Par franc perçu par l'Etat</i>	<i>30 cts</i>
----------------------	-----------------------------------	---------------

<i>Impôt sur les chiens</i>	<i>par chien</i>	<i>60 Fr</i>
-----------------------------	------------------	--------------

<i>Taxes sur la vente des boissons alcooliques</i>	<i>Par franc perçu par l'Etat</i>	<i>20 cts</i>
--	-----------------------------------	---------------

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Ayant pris connaissance du préavis municipal no 3/2012
- Entendu le rapport des commissions

Décide :

1. D'accepter la baisse de 3 points du taux d'impôt (de 58 à 55)
2. D'approuver l'arrêté d'imposition 2013-2014 tel que présenté.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Annexe : Arrêté d'imposition

Conseil Général de la Commune de Bonvillars
Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal
No 3/2012

Arrêté d'imposition 2013-2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances, formée de Messieurs Jean-Michel Jaquier, Willy Viguet et de Madame Catherine Rome, rapporteur, s'est réunie le 23 octobre 2012 à la maison de Commune pour étudier le préavis susmentionné.

Monsieur Frédéric Piguet, syndic, était présent en début de séance et a répondu à nos questions, ce dont nous le remercions.

Malgré la fluctuation du taux d'impôt de notre Commune ces dernières années, nous pouvons constater la bonne santé financière de celle-ci. Les réserves bancaires n'ayant pas été touchées depuis plusieurs années et les travaux effectués payés par la caisse communale.

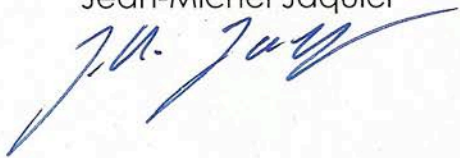
L'augmentation de la population (actuellement 525 habitants) a permis un accroissement de la masse fiscale. De plus, les diverses taxes garantissent depuis quelques années des dépenses autrefois couvertes par les impôts. La taxe sur l'électricité qui est entrée en vigueur en début de cette année apportera également une contribution supplémentaire aux finances communales.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose aux membres du Conseil général:

1. D'accepter la baisse de 3 points du taux d'impôts (de 58 à 55).
2. D'approuver l'arrêté d'imposition 2013-2014 tel que présenté par la Municipalité.

Bonvillars, le 25 octobre 2012

Jean-Michel Jaquier



Willy Viguet



Catherine Rome
rapporteur



Bonvillars, le 2 octobre 2012

Au Conseil général
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Sandra Lüthi Von Sury

PREAVIS MUNICIPAL NO 4/2012

- **Modification du plan général d'affectation secteur (MPGA)**
- **Extension de la zone artisanale**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous soumettons à votre approbation la modification du Plan général d'affectation d'une parcelle de 1315 m² ; situé actuellement en zone agricole, ce terrain deviendrait zone artisanale.

Dans le cadre du Syndicat d'améliorations foncières de l'autoroute N5 et à la demande de la CVB, le déplacement du chemin AF, DP3, a permis de créer une nouvelle parcelle (no 607) située en contiguïté de la parcelle 163, offrant ainsi une surface pour l'extension de la CVB.

En effet, la CVB est en pleine croissance et son développement prometteur. Elle cherche à s'agrandir et cette parcelle lui est indispensable pour y bâtir de nouveaux locaux.

Cette modification de Plan général d'affectation a été mise à l'enquête publique du 2 mai au 31 mai 2012. Une séance d'information à la population a été organisée le 21 mai de 19h30 à 20h00. Aucune opposition n'a été formulée durant la procédure d'enquête.

CONCLUSIONS

Le Conseil général de Bonvillars

- Vu le préavis municipal no 4/2012 du 2 octobre 2012
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'approuver la modification du Plan général d'affectation - Extension de la zone artisanale à l'ouest de la CVB

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Préavis municipal n°4/2012.

La commission composée de Messieurs Frank Siffert, Rémy Duvoisin et moi-même sommes réunis, en date du 23 octobre, à la maison de Commune en présence de Monsieur Frédéric Piguet, syndic, que nous tenons à remercier pour sa disponibilité.

La commission avait pour tâche de statuer sur deux points :

- Modification du Plan général d'affectation secteur (MPGA).
- Extension de la zone artisanale.

La modification du Plan général d'affectation concerne une parcelle de 1'315 m², située à l'ouest de la CVB. Cette parcelle est actuellement en zone agricole et deviendrait zone artisanale.

Dans le cadre du Syndicat d'améliorations foncières de l'autoroute N5 et à la demande de la CVB, le déplacement du chemin AF, DP3, a permis de créer une nouvelle parcelle (n° 607) située en contiguïté de la parcelle 163, offrant une surface disponible pour l'extension de la CVB. Ces travaux ont été pris en charge par le Syndicat d'améliorations foncières de l'autoroute N5.

Suite à la mise à l'enquête publique de la modification du Plan d'affectation, aucune opposition n'a été formulée durant la procédure.

La commission a pris connaissance du rapport du service du développement territorial qui mentionne que le projet d'extension de la CVB devra comprendre des mesures d'intégration paysagère. A ce propos, la plantation d'arbres le long du chemin AF DP3 est prévue pour créer un écran devant les bâtiments de la CVB. Des arbres d'essences indigènes ou fruitiers seront privilégiés.

La commission invite les membres du Conseil général à approuver la modification du Plan général d'affectation et l'extension de la zone artisanale à l'ouest de la CVB.

Bonvillars, le 25 octobre 2012

Membre

Frank Siffert



Membre

Rémy Duvoisin



Rapporteur

Christiane Baudraz



Bonvillars, le 4 octobre 2012

Au Conseil général
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Frédéric Piguet

PREAVIS MUNICIPAL NO 5/2012

Vente de la parcelle 607 de 1315 m²

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite votre autorisation pour vendre la parcelle 607, dont vous avez accepté le changement de zone (préavis No 4/2012), à la Cave des Viticulteurs de Bonvillars (CVB).

Lors de la négociation avec le comité de la CVB, il a été retenu un prix de CHF 50.00/m², prix minimum pour les zones artisanales dans le Nord Vaudois. En effet la valeur d'un bien en zone artisanale dépend aussi de la concurrence possible entre les acheteurs potentiels. Il n'y a pas dans le cas qui vous est soumis l'opportunité de valoriser ce terrain auprès d'un autre acquéreur, car la parcelle est trop étroite.

CONCLUSIONS

Le Conseil général de Bonvillars

- Vu le préavis municipal no 5/2012 du 4 octobre 2012
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'approuver la vente de la parcelle 607 à la Cave des Viticulteurs de Bonvillars au prix de CHF 50.00/m² soit CHF 65'750.00.

Le montant sera crédité sur le compte no 310.435.00 « Vente de terrain ».

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Conseil Général de la Commune de Bonvillars
Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal
No 5/2012

Vente de la parcelle 607 de 1315 m²

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances, formée de Messieurs Jean-Michel Jaquier, Willy Viguet et de Madame Catherine Rome, rapporteur, s'est réunie le 23 octobre 2012 à la maison de Commune pour étudier le préavis susmentionné.

Monsieur Frédéric Piguet, syndic, était présent en début de séance et a répondu à nos questions, ce dont nous le remercions.

Ce terrain recouvert dans le remaniement de l'autoroute est un terrain agricole d'une valeur d'env. CHF 3,- le m², son changement d'affectation lui fait prendre de la valeur et permet de le vendre à CHF 50,- le m² à la Cave des Viticulteurs de Bonvillars, seul acquéreur potentiel.

Ce prix reste intéressant malgré les CHF 25'000,- de frais d'études qui ont été payés en plusieurs factures ces dernières années. La Commune reste ainsi gagnante dans cette opération (CHF 40'750-).

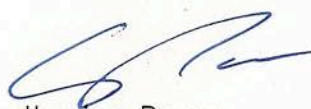
Vu ce qui précède, la commission des finances propose aux membres du Conseil général:

1. D'approuver la vente de la parcelle 607 à la Cave des Viticulteurs de Bonvillars au prix de CHF 50.00/m² soit CHF 65'750.-.
2. Le montant sera crédité sur le compte no 310.435.00 « vente de terrain ».

Bonvillars, le 25 octobre 2012


Jean-Michel Jaquier


Willy Viguet


Catherine Rome
rapporteur

Bonvillars, le 9 octobre 2012

Au Conseil général
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Daniel Rappo

PREAVIS MUNICIPAL NO 6/2012

Adhésion au « Groupement forestier 7 »

Le présent préavis a pour objectif de définir une nouvelle forme juridique de notre actuel Groupement des triages forestiers du 7^e arrdt du Canton de Vaud.

Historique et situation actuelle

En 2004 a été créé notre Groupement sous la forme d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Bien que cette organisation fonctionne à satisfaction, il s'est avéré que cette forme juridique n'est pas idéale financièrement, car soumise à l'impôt sur le bénéfice et sur le capital. Suite à une décision de l'ACI, Personnes Morales, notre groupement s'est vu assujetti au paiement de l'impôt sur le capital, avec effet rétroactif aux années 2005 et 2006. Puis la taxation des années 2007 à 2011 a été mise en attente jusqu'à éclaircissement du devenir du Groupement. Par lettre du 10 novembre 2010, l'Office d'impôt des personnes morales nous confirmait la nécessité de modifier le cadre juridique de notre Groupement afin d'être en présence d'une association de communes selon les articles 112 et suivants de la loi sur les communes, pour bénéficier d'une éventuelle exonération.

Groupement de droit public.

En 2007, le législateur vaudois a introduit le statut de groupement forestier de droit public dans la loi forestière dans le but de mettre fin à la grande disparité d'organisation des triages et d'offrir aux communes et aux propriétaires une structure d'organisation reconnue.

L'évolution du groupement du statut de droit civil au statut de droit public apportera des avantages, notamment en matière de soutien administratif et juridique du Service des forêts, de prérogatives concernant le subventionnement, de l'emploi des gardes forestiers, des contrats de gestion et de l'exonération de l'impôt sur le capital et le bénéfice au titre d'association de communes.

Le Conseil d'Etat règle la forme juridique appropriée des groupements forestiers ainsi que la participation de l'Etat aux coûts des tâches exécutées par les groupements forestiers et qui incombent au Canton de par la législation fédérale (art. 44a, 2^e alinéa de la Loi forestière vaudoise).

Modifications introduites par les nouveaux statuts.

Le fonctionnement général du Groupement est peu affecté par l'adoption des statuts de droit public. Les différences les plus importantes avec le fonctionnement actuel sont les suivantes :

- adhésion de l'Etat de Vaud et de la Confédération pour leurs propriétés situées dans le 7^e arrdt,
- délégation d'un deuxième membre à l'assemblée générale pour ceux qui ont un représentant au comité (en adéquation avec la Loi sur les communes),
- double majorité des membres et de la surface des forêts requise pour les décisions les plus importantes du Groupement telles la modification des statuts ou la dissolution.

Impact financier.

Hormis l'exonération de l'impôt, à l'avantage de la nouvelle structure, l'évolution des statuts vers le Groupement de droit public n'a pas d'influence sur le financement du Groupement, ni sur les contributions qui sont demandées aux membres.

Transfert financier.

Les membres constituant le Groupement déclarent caducs les statuts du 19 août 2004. L'entier de ses avoirs, après épurement des dettes, est à transférer au Groupement forestier 7.

Le projet de nouveaux statuts a été soumis aux différents services cantonaux (SFFN – SG DFIN – SECRI – SG DFIRE), qui tous ont donné leur aval. A ce stade de la procédure, il ne s'agit pas d'apporter des modifications cosmétiques, le projet répondant en tous points au modèle émis par le SFFN.

En conclusion :

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité de Bonvillars vous demande de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Bonvillars, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 - d'adhérer au groupement « Groupement forestier 7 ».

Article 2 - Les statuts du Groupement forestier 7 sont acceptés tels que rédigés.

Article 3 - La Municipalité est autorisée à signer les statuts du « Groupement forestier 7 »

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Annexes : Statuts du groupement forestier 7 (édition du 31.05.2012⁹ mis à jour le 12.09.2012
Contribution des propriétaires
Courrier de l'office d'impôt des personnes morales du 10.11.2010
Courrier de l'administration cantonale des Impôts du 8.06.2012

Statuts (édition du 31.05.2012)

Mise à jour le 12.09.2012

du Groupement forestier 7

I. Dispositions générales.

Article 1 : Nom et membres.

Les communes de Bonvillars, Champagne, Concise, Corcelles-près-Concise, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Giez, Grandevent, Grandson, Mauborget, Mutrux, Onnens, Provence, Tévenon, ainsi que la Confédération suisse et le Canton de Vaud forment, sous la dénomination « Groupement forestier 7 » une corporation de droit public au sens de l'article 44a de la loi forestière du 19 juin 1996 et des articles 51 a à m de son règlement d'application du 8 mars 2006.

Cette mutation de la forme juridique succède à celle adoptée lors de sa fondation, le 19 août 2004.

Le groupement est une personne morale dotée de la personnalité juridique.

Article 2 : Buts.

Le groupement a pour buts :

- a) de constituer un centre de compétences destiné à coordonner, à organiser ou à réaliser les activités et travaux forestiers ou annexes dans les propriétés de ses membres et de tiers, et d'y promouvoir une gestion forestière efficiente et durable ;
- b) de gérer et exploiter rationnellement les forêts dont il est propriétaire, locataire ou pour lesquelles il a passé des contrats de gestion ;
- c) de procurer à ses membres les services d'un personnel forestier qualifié.
- d) d'engager un ou des gardes forestiers diplômé(s) pour assurer la gestion des forêts, la coordination des travaux forestiers et l'accomplissement des tâches d'autorité publique en tant que responsable(s) d'un triage

Article 3 : Siège.

Le siège du groupement est à Grandson.

Article 4 : Durée.

La durée du groupement est indéterminée.

Article 5 : Gestion des forêts privées.

Les propriétaires de forêts privées peuvent confier la gestion de leurs forêts au groupement constitué.

*le texte est rédigé sous la forme épiciène afin d'en alléger la lecture

II. Organisation.

A. En général.

Article 6 : Organes.

Les organes du groupement sont :

- a) l'assemblée générale;
- b) le comité;
- c) les vérificateurs des comptes.

Article 7 : Incompatibilité.

Les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 sont applicables par analogie aux membres du comité, aux vérificateurs des comptes , au secrétaire-comptable et aux gardes forestiers.

B. L'assemblée générale.

Article 8 : En général.

L'assemblée générale est l'organe suprême du groupement. Elle est composée des représentants de tous les propriétaires de forêts membres du groupement. Chaque membre y désigne un délégué pour la durée de la législature. En cas de fusion de communes, le nombre de délégués est adapté en conséquence. Les membres dont le délégué a été élu au comité désignent un autre représentant à l'assemblée. L'inspecteur forestier de l'arrondissement et les gardes forestiers participent à l'assemblée générale avec voix consultative.

Article 9 : Désignation.

Les délégués représentant les communes ainsi que leurs suppléants sont désignés par les municipalités, conformément à l'article 118 de la Loi sur les communes. Le délégué sera choisi parmi les membres de l'exécutif. Le représentant de la Confédération suisse et de l'Etat de Vaud est désigné par l'autorité étatique compétente .

Article 10 : Convocation.

L'assemblée générale est convoquée par avis adressé aux membres ainsi qu'aux gardes forestiers, au moins 20 jours à l'avance. La convocation comprend l'ordre du jour établi par le comité, ainsi que les documents y relatifs.

L'assemblée générale se réunit au moins deux fois par année, en principe au début du mois de septembre pour approuver le budget et à fin mai pour la clôture des comptes. Elle peut se réunir à la demande du comité ou du cinquième des membres du groupement.

Article 11 : Attributions.

L'assemblée générale :

- a) élit son président , son vice-président parmi ses membres ; elle choisit son secrétaire parmi ses membres ou en dehors de l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 1 année, ils sont rééligibles ;

- b) élit le président et les autres membres du comité ;
- c) élit les vérificateurs des comptes et un suppléant;
- d) approuve le budget, les comptes et le rapport de gestion présenté par le comité;
- e) approuve le programme annuel établi par le comité;
- f) approuve et vote les dépenses d'investissement et les transactions foncières, sur proposition du comité ;
- g) approuve les contrats de gestion des forêts de ses membres ou de tiers ;
- h) approuve les tarifs applicables pour la facturation des heures du personnel ou pour les prestations fournies ;
- i) fixe au comité le montant annuel maximum des dépenses non prévues au budget ;
- j) vote les dépenses non prévues au budget, hors de la compétence du comité;
- k) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clef de répartition prévue à l'article 22;
- l) décide l'achat de biens immobiliers ;
- m) autorise de contracter un emprunt ;
- n) décide des modifications des statuts ;
- o) entérine l'admission de nouveaux membres et en fixe les conditions, notamment le montant de la finance d'entrée ;
- p) traite les propositions individuelles, pour autant qu'elles aient été formulées par écrit à l'intention du comité et déposées au moins 20 jours avant la date d'une assemblée ;
- q) décide de la participation du groupement à d'autres associations ou organisations de défense de la forêt, de promotion et de valorisation du bois;
- r) nomme l'organe de révision externe agréé et indépendant ;
- s) décide des tarifs de la rémunération des membres du comité et des modalités de remboursement de leurs frais;
- t) adopte le règlement du personnel ;
- u) décide de la dissolution du groupement, sous réserve de son approbation par le Conseil d'Etat.

Elle exerce en outre toutes les attributions qui ne sont pas conférées à un autre organe par la loi ou par les statuts.

Article 12 : Délibération.

Chaque délégué dispose d'une voix.

Lorsque le délégué d'un propriétaire public au sein de l'assemblée générale est élu au comité du groupement, il perd sa qualité de délégué au sein de l'assemblée générale.

Article 13 : Décisions de l'assemblée.

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres ou représentants. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées, sous réserve de l'article 11, lettres l, m, q et u, pour lesquelles la majorité des propriétaires et des surfaces de terrain exploitées est requise. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

C. Le Comité.

Article 14 : Composition.

Le comité est composé de cinq membres élus pour une législature par l'assemblée, dans le semestre qui suit les élections communales ; ils sont rééligibles. Le comité s'organise lui-même, il désigne son vice-président et son secrétaire-caissier qui peut être choisi en dehors du comité. Le comité peut s'adjoindre les services et conseils de l'inspecteur forestier de l'arrondissement et des gardes forestiers , avec voix consultative.

Article 15 : Convocations et décisions.

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires du groupement l'exigent, sur convocation du président du comité ou à la demande de l'un de ses membres . Les séances sont dirigées par le président du comité ou, s'il est empêché, par le vice-président. Un procès-verbal des séances est tenu.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Article 16 : Attributions.

Le comité :

- a) dirige et administre le groupement. Dans ce cadre, il est habilité à prendre toutes les mesures et initiatives propres à favoriser au mieux les buts du groupement;
- b) traite les affaires courantes ;
- c) représente le groupement envers les tiers;
- d) convoque l'assemblée générale;
- e) prépare les objets à soumettre à l'assemblée générale et exécute les décisions de celles-ci;
- f) engage le personnel ;
- g) établit les cahiers des charges du personnel et en surveille l'application;
- h) formule les objectifs généraux et définit les structures du groupement;
- i) élabore les contrats de gestion des forêts de ses membres ou de tiers;
- j) élabore le budget;
- k) fixe les tarifs applicables pour la facturation des heures du personnel ou pour les prestations fournies;
- l) fixe les salaires et indemnités du personnel;
- m) arrête le résultat financier de l'entreprise forestière (clôture des comptes) et le transmet aux membres au plus tard le 15 mai;
- n) prend les décisions sur les dépenses non prévues au budget selon les compétences fixées par l'assemblée générale à l'article 11, lettre i;
- o) élabore et, si nécessaire, actualise la clef de répartition selon le principe établi à l'article 22;
- p) gère la fortune et les moyens du groupement et utilise les fonds de réserve en collaboration avec l'inspecteur forestier ;
- q) soutient les procès auxquels le groupement est partie;
- r) élabore un rapport annuel de gestion qui est soumis à l'approbation de l'assemblée générale;
- s) propose à l'assemblée générale les tarifs de la rémunération des membres du comité et les modalités de remboursement de leurs frais.

Article 17 : Représentation.

Le groupement est valablement engagé par la signature collective à deux du président du comité et du secrétaire. En cas d'absence du président, la signature du vice-président supplée celle du président.

D. Contrôle des comptes et de la gestion .**Article 18 : Organe de révision externe.**

Le groupement fait réviser ses comptes annuels par un réviseur externe agréé et indépendant. L'organe de révision procède à un contrôle restreint au sens des articles 727 et suivants du Code des obligations, qui s'appliquent par analogie. L'organe de révision externe est nommé annuellement par l'assemblée générale. La durée totale de ses mandats ne peut excéder 5 ans.

Sur proposition du comité ou de sa propre initiative, l'assemblée générale peut demander à ce que l'objet et le type de contrôle opéré par l'organe de révision externe soit étendu.

Article 19 : Vérification des comptes.

L'assemblée générale élit trois vérificateurs des comptes et un suppléant, en dehors du comité, pour une période de cinq ans.

Les comptes et le rapport de gestion sont examinés par les vérificateurs des comptes qui les soumettent à l'assemblée générale avec leur préavis.

E. Décisions du groupement.**Article 20 : Décisions du groupement.**

Les décisions du groupement, prises par ses organes dans le cadre de leurs attributions légales ou statutaires, obligent ses membres.

III. Gestion des forêts, répartition des travaux, des profits et des pertes.**Article 21 : Gestion des forêts des membres.**

Quatre degrés d'intégration du mode de gestion sont possibles :

- Degré 1: mandat de direction et surveillance des travaux forestiers par un garde forestier du groupement, avec recherche de synergie dans la gestion des forêts de tous les membres du groupement,
- Degré 2: mandat de gestion entre le groupement et un membre pour la gestion de ses forêts,
- Degré 3: bail à ferme des forêts de un ou plusieurs membres du groupement,
- Degré 4: gestion en commun de toutes les forêts des membres du groupement par la conclusion de baux à ferme entre le groupement et chacun des membres.

Le degré d'intégration est modulable en fonction des intérêts de chacun des membres. L'objectif à terme est d'atteindre le plus haut degré d'intégration du mode de gestion adapté au contexte forestier local.

Le groupement établit, avec chacun de ses membres, un contrat pour une durée de 5 ans, précisant les modalités de collaboration et de gestion.

Les membres du groupement qui souhaitent passer un bail à ferme avec le groupement peuvent, en tout temps, conclure un nouveau contrat avec le groupement pour le début de la prochaine année civile.

Les baux à ferme des forêts sont établis pour une durée minimale de 5 ans.

Article 22 : Clef de répartition.

Le financement, le résultat financier, ainsi que la responsabilité pour dettes des membres sont opérés selon une clef de répartition annexée aux présents statuts.

Article 23 : Entretien courant et autres charges.

Les contrats de gestion, pour les degrés d'intégration 2 à 4, précisent entre autres le mode de financement:

- a) de l'entretien de la desserte forestière et des autres infrastructures situées dans les forêts des membres,
- b) des autres charges découlant de la gestion des forêts.

Article 24 : Frais fixes.

Les frais fixes, tels que les frais de formation professionnelle et continue sont à la charge du groupement.

Les frais du comité sont supportés par le groupement.

Le groupement forestier indemnise les membres de son comité selon un tarif soumis à l'assemblée générale et rembourse leurs frais conformément au règlement y relatif.

Les frais supplémentaires consécutifs à une décision de l'assemblée générale sont pris en charge par le groupement.

Article 25 : Fonds de gestion.

Un fonds de gestion commun est constitué. Il est alimenté en fonction des nécessités de la gestion selon la clef de répartition prévue à l'article 22 et dans la limite du budget.

Article 26 : Année comptable.

L'année comptable correspond à l'année civile.

Article 27 : Emprunts et endettement.

Le groupement peut contracter des emprunts.

La limite d'endettement est fixée à :

- Un million de francs pour les frais d'investissements;
- Cent mille francs pour le compte de trésorerie.

Le groupement est garant des emprunts contractés (crédits d'investissement, etc.). Chaque membre est garant de ces emprunts, à concurrence de sa participation selon la clef de répartition prévue à l'article 22.

IV. Personnel du groupement.

Article 28 : Gardes forestiers.

Les tâches de gestion des gardes forestiers sont décrites dans leur cahier des charges.

La nomination des gardes forestiers assumant une fonction d'autorité publique (gardes de triage) est soumise à la ratification du Service des forêts, de la faune et de la nature.

La liste des tâches d'autorité publique et leur mode de rémunération selon un barème standard font l'objet d'une convention entre le groupement et l'Etat de Vaud.

Pour les tâches d'autorité publique, les gardes forestiers dépendent de l'inspecteur des forêts.

Article 29 : Traitement.

Le salaire mensuel des employés du groupement est versé par le biais du fonds de gestion commun prévu à l'article 25.

Article 30 : Assurances.

Les assurances couvrant son propre personnel sont conclues et prises en charge par le groupement.

Article 31 : Outillage.

Le groupement est propriétaire du matériel et de l'outillage qui sont mis à disposition du personnel. Des exceptions demeurent possibles. Un inventaire est établi et mis à jour annuellement.

Article 32 : Travaux pour tiers.

Les travaux pour tiers, notamment les travaux forestiers, doivent être obtenus en respectant les dispositions de la loi sur les marchés publics, sans constituer une concurrence déloyale pour les entreprises forestières privées.

V. Modification des statuts, sortie, dissolution.

Article 33 : Modification des statuts.

Les statuts peuvent être modifiés en tout temps. Chaque membre peut demander une modification des statuts en faisant une proposition écrite à l'assemblée générale.

La décision de l'assemblée générale est prise à la majorité des propriétaires et des surfaces de terrain exploitées.

Toute révision des statuts ne déploie ses effets qu'à compter du 1er janvier de l'année suivante, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Etat.

Article 34 : Retrait et exclusion.

Tout membre peut se retirer du groupement pour la fin d'une année civile, correspondant au terme d'échéance du contrat le liant au groupement, moyennant un préavis donné au moins une année à l'avance.

Le groupement peut exclure un membre pour de justes motifs.

Le membre sortant ou exclu n'a droit ni au remboursement des contributions versées, ni à une part de fortune du groupement. Le cas échéant, il doit rembourser sa dette non couverte calculée selon la clef de répartition prévue à l'article 22.

Sont réservées, les compétences des autorités cantonales prévues par la législation forestière au sujet de la délimitation des triages ainsi que les fusions de communes.

Article 35 : Dissolution.

Le groupement peut être dissous en tout temps par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des propriétaires et des surfaces de terrain exploitées, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Etat.

Le groupement est dissous de plein droit lorsqu'il est insolvable ou lorsque la direction ne peut plus être constituée statutairement.

Les compétences des autorités cantonales prévues par la législation forestière au sujet de la délimitation des triages sont réservées.

Les biens propriétés du groupement lors de la dissolution sont réalisés en vue du règlement des dettes.

Le solde positif est réparti proportionnellement entre les membres selon la clef de répartition prévue à l'article 22. Chaque membre doit rembourser la dette non couverte selon la clef de répartition prévue à l'article 22.

VI. Dispositions finales.

Article 36 : Dispositions légales.

Les articles 60 et suivants du Code civil s'appliquent à titre supplétif si les statuts ne prévoient rien et à titre impératif si la loi le prévoit.

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption et après leur publication par chaque membre ainsi que par le Conseil d'Etat du canton de Vaud et après écoulement du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle (20 jours dès la publication).

La personnalité juridique est conférée au groupement dès l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat.

Les droits et les obligations, ainsi que les actifs et les passifs du Groupement des triages forestiers du 7^e arrdt passent au nouveau groupement le jour de l'entrée en vigueur des présents statuts.

Adoptés en assemblée générale du

Le Président :

Le Secrétaire:

Conseil général de Bonvillars

Rapport de la commission chargée d'étudier le
préavis no.6/2012

ADHESION AU GROUPEMENT FORESTIER 7

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le bureau du Conseil général pour étudier le préavis no.6/2012 s'est réunie le 19 octobre 2012 en présence de M. Daniel Rappo, municipal, puis le 25 octobre 2012. Elle est composée de Mme. Claire Javet, de MM. Pierre Jaquier et Maurice Rollier, rapporteur.

La commission remercie M. Rppo des éclaircissements qu'il a apportés en séance, ainsi que des nombreuses informations complémentaires qu'il a activement recherchées ensuite pour répondre à ses questions.

Appréciation générale

La commission se rend compte d'emblée que la modification de statut du groupement forestier est une affaire purement formelle et que la nouvelle structure, ainsi que ses statuts ne peuvent être qu'acceptés ou refusés en bloc. C'est d'ailleurs ainsi que le considère l'inspecteur forestier. La volonté de l'Etat semble être de conclure toute l'affaire d'ici la fin de l'année; et d'ailleurs la lettre de l'Administration cantonale des Impôts considère que c'est chose faite. Ainsi la commission n'a aucunement discuté de possibles modifications des statuts. On croit savoir que les autres membres du groupement forestier en sont, comme la commune de Bonvillars, au stade de l'examen et de l'approbation des nouveaux statuts.

Comparaison

L'évaluation des conséquences du nouveau groupement ne peut se faire par comparaison systématique, puisque jusqu'ici le cahier des charges du garde forestier de triage était le seul document décrivant les tâches de gestion. Le préavis de la municipalité a analysé les avantages des nouveaux statuts et la commission est particulièrement convaincue que le passage à un régime de droit public est favorable. D'autre part, la commune de Bonvillars étant le plus grand propriétaire du triage de Concise, et même de tout le groupement forestier, l'introduction de la double majorité (art.13) est un point positif. L'argument de la suppression de l'impôt par contre est secondaire (environ fr. 2'000.-)

Réserves

La commission est convaincue par les arguments du préavis municipal et par le bien-fondé des nouveaux statuts. Elle a toutefois buté sur leur art.21

Actuellement, la relation entre la commune et le groupement découle principalement du cahier des charges du garde forestier de triage. Le mode de gestion correspond -sans que cela soit explicitement formulé- au degré 1 défini par l'article 21 des nouveaux statuts, ce qui induit une gestion individuelle laissant une grande indépendance au propriétaire. Or, le degré 4 (gestion de tout le groupement par des baux à ferme) est explicitement déclaré "objectif à terme".

La commission est d'avis qu'un bail à ferme des forêts de la commune serait une inacceptable perte de maîtrise de son patrimoine. Elle redoute qu'il se dessine au sein du groupement une pression aboutissant à la dépouiller de ses prérogatives. Elle considère que le degré 1 -correspondant au statu quo- est le mode de gestion à conserver.

Recommandation

Conformément au préavis municipal, la commission propose d'approuver les nouveaux statuts. Elle recommande toutefois à la municipalité de rester attentive à ne rien perdre de son pouvoir de décision et à maintenir le mode de gestion dans le cadre actuel. Il est vrai que si, à la longue, la pression en direction d'un mode de gestion plus centralisé, voire technocratique, devenait inacceptable, la commune garde la possibilité soit de demander une modification de statuts (art.33 soit au pire de se retirer du groupement (art.34).

C'est la raison pour laquelle la commission propose un amendement aux décisions, sous forme d'un article 4 supplémentaire, visant à garantir à la commune la conservation de son pouvoir de décision.

Au vu de ce qui précède, la commission recommande au Conseil général de prendre la décision suivante:

Le Conseil général de Bonvillars, vu le préavis de la Municipalité, oui le rapport de sa commission, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- art. 1 - d'adhérer au "Groupement forestier 7"
- art. 2 - d'accepter les statuts du Groupement forestier 7
- art. 3 - d'autoriser la Municipalité à signer les statuts du Groupement forestier 7
- art. 4.- de charger la Municipalité d'établir avec le Groupement forestier 7 un contrat correspondant au mode de gestion de degré 1 (selon art. 21 des statuts). Une éventuelle modification ultérieure de ce degré devrait faire l'objet d'une nouvelle décision du Conseil général.

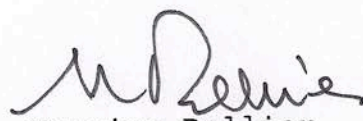
Bonvillars, 27 octobre 2012



Claire Javet



Pierre Jaquier



Maurice Rollier



Conseil Général
1427 BONVILLARS

Bonvillars, le 30 novembre 2012

Aux membres du Conseil Général
de Bonvillars

Madame, Monsieur,

**Le Conseil Général est convoqué pour une séance
le lundi 17 décembre 2012 à 20 h00, salle de la Cour**

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 05.11.2012
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal no 7/2012 : Budget 2013, rapport de la commission des finances
4. Préavis municipal no 8/2012 : Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) et Approvisionnement en eau potable en temps de crise (AEC), rapport de la commission
5. Motions, interpellations, questions.

Le Président

Observations

Les documents pour cette séance seront mis à disposition des conseillers sur le site Internet de la Commune de Bonvillars.

Ci-dessous la procédure d'accès à ces informations :

- cliquer sur le mot « intranet » à droite en haut de l'écran d'accueil
- identifiant = conseil
- mot de passe = CG25BLARS

Les conseillers qui ne disposent pas d'accès Internet peuvent demander une copie papier de ces documents au no de tél. 024 445 36 32 et cela avant le jeudi 13.12.2012.

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2012
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal n° 3/2012 : Arrêté d'imposition 2013-2014, rapport de la commission des finances
4. Préavis municipal n° 4/2012 : Modification du plan général d'affectation secteur (MPGA), Extension de la zone artisanale, rapport de la commission
5. Préavis municipal n° 5/2012 : Vente de la parcelle 607 de 1315 m2, rapport de la commission
6. Préavis municipal n° 6/2012 : Adhésion au « Groupement forestier 7 », rapport de la commission
7. Nomination d'un scrutateur suppléant
8. Motions, interpellations, questions

Le Président, Boris Rombolotto, déclare l'assemblée ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Deux nouveaux conseillers sont assermentés : Nathalie Ryser et Richard Ayala.

Ordre du jour

Il sera suivi comme présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2012

Le procès-verbal ayant été mis en ligne, suite à une erreur, seulement l'après-midi, il est lu par la secrétaire. Après quelques demandes de rectifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Piguet :

- accueille Antoine Menna, élève de 9^{ème} année, qui fait son travail de fin de scolarité sur l'organisation politique suisse.
 - la Municipalité a pris congé de Mary-Claude Colin, secrétaire municipale et lui a exprimé sa reconnaissance après ces 30 ans et 7 mois d'activité.
 - Christiane Gri, nouvelle municipale, a été assermentée le 1^{er} octobre et siège depuis à la Municipalité. Elle a repris le dicastère de Marco Scheibler.
 - la boursière, Anne-Marie Stevanin, est en arrêt maladie. La Municipalité forme ses meilleurs vœux de prompt rétablissement. Ainsi, l'élaboration du budget est en « standby », de même que la facturation des diverses taxes. Le code d'accès de l'ordinateur de la boursière leur est inconnu.
 - la deuxième rencontre de police/population s'est déroulée le 27 septembre. L'adjudant Mermoud a partagé le village en 8 secteurs. Chacun a un répondant : Laurence Etter, Vincent Perrier, Michel Millet, Pascal Meylan, Line Recordon, Maurice Rollier, Monique Berney et Anne Lehmann-Rotzetter.
- Seules les personnes inscrites reçoivent l'information du concept. Cinq citoyens se sont rendus au centre de la gendarmerie de la Blécherette pour le dixième anniversaire du concept.
- il manquait quelques kilos de raisin lors de la récolte. Les Vendanges ont donné 4594 kilos de gamay et 26873 kilos de chasselas.
 - la visite communale du préfet aura lieu le mardi 13 novembre.
 - du 20 novembre au 6 décembre, le syndic sera absent. En cas d'urgence, le vice-syndic est Philippe Corthésy.
 - Champagne adhère au réseau du RADEGE dès le 1^{er} janvier 2013 et construit un lieu d'accueil pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
 - L'ADNV lance une pétition pour le maintien de la ligne TGV entre Lausanne-Paris, avec arrêt à Vallorbe. Elle peut être signée à la fin du conseil.
 - M. Menna, archéologue, organise une exposition sur De Felice au Musée d'Yverdon. Comme celui-ci avait demandé la bourgeoisie de Bonvillars et qu'elle lui avait été refusée, il pourrait être envisageable d'organiser une visite pour les citoyens de la commune.

Mme Christiane Gri :

- Les tobleronnes servant de ralentisseur En Flusel, et mis provisoirement, ont été enlevés ce matin. Cela facilitera le déneigement. Mais l'essai n'est pas concluant, la Municipalité cherche des solutions.

M. Daniel Rappo :

- la benne à verre est sortie du périmètre bouclé de la déchetterie du Moulin, ainsi l'accès en est libre.
- le point de collecte demandé par la dame au bas du village est en discussion.
- le comité de pilotage pour les réserves forestières des arrondissements 7 et 10 proposeront au canton des secteurs qui avoisinent 9% de la surface totale. Bonvillars proposera deux surfaces de réserves naturelles et deux autres de réserves dites spéciales, pour une surface supérieure à 25 hectares.
- une trentaine de baux à ferme ont été dénoncés pour la fin 2013. Ces ajustements seront nécessaires (remise en culture d'un terrain récupéré des améliorations foncières, création d'une parcelle de pâturage boisé aux Chassagnes, éventuelle affectation d'un terrain à la trufficulture).
- la roselière à l'est de l'étang a été revitalisée.

Yves Ruchti remercie la Municipalité pour les travaux d'assainissement de la roselière.

3. Préavis municipal n° 3/2012 : arrêté d'imposition 2013-2014

Catherine Rome lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte sur la baisse de 3 points du taux d'imposition :

Pierre Jaquier : quelle est la valeur de trois points d'impôts en francs ?

F. Piguet : ils valent frs 48'000.-. En 2011, le point d'impôt était à 56, en 2012 à 58 et pour 2013-2014, la proposition est de la baisser à 55.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté d'imposition 2013-2014 passe au vote. Il est approuvé, avec un avis contraire et 3 abstentions, à la majorité.

4. Préavis municipal n° 4/2012 : Modification du plan général d'affectation secteur (MPGA) et l'extension de la zone artisanale

Christiane Baudraz lit le rapport de la commission.

Jean-Frédéric Leuenberger : si l'on accepte de modifier le plan général d'affectation, c'est dans le but de vendre, puis de construire. Est-on certain que la CVB a le feu vert pour construire ?

F. Piguet : la CVB en demandant un dézonage a dû le justifier en présentant un projet qui a été accepté par le canton.

J.-F. Leuenberger : à quelle échéance faut-il imaginer les travaux ? Et si la CVB renonce à ceux-ci, que se passera-t-il ?

F. Piguet : cette demande de changement de zone dure depuis plus de 10 ans. La CVB n'attend plus que le feu vert du dézonage pour s'y mettre.

Y. Rüchti : la vente de la parcelle n'est-elle pas prématurée si le canton refuse le dézonage ?

F. Piguet : je ne pense pas que ça posera de problèmes. Cela permet aussi de maintenir des emplois dans la région.

Le préavis municipal n° 4/2012 est accepté à la majorité, avec une abstention.

5. Préavis municipal n° 5/2012 : vente de la parcelle 607 de 1'135 m2

Catherine Rome lit le rapport de la commission des finances.

Jacques Bloesch : les parcelles se vendent à frs 70.- le m2 dans la région. On pourrait leur vendre le terrain à frs 50.- le m2, mais mettre les frs 20.- de différence comme une sorte de reconnaissance de dette.

F. Piguet : la fixation du prix a été assez difficile. La Municipalité était plutôt pour frs 70.-, la CVB plutôt pour frs 30.-. Cette parcelle ne peut servir qu'à la CVB, si elle ne l'acquiert pas, ce ne sera pas plus simple pour nous. Et faire une reconnaissance de dette ne paraît pas judicieux, dans 15 ou 20 ans qui sera là pour à nouveau négocier ?

J.-F. Leuenberger : ma suggestion serait que le contrat achat/vente se passe sous condition de l'obtention du permis de construire. Par ailleurs, on vend, mais si les travaux ne se font pas, on exige une remise en état. Si la CVB devait faire faillite, précise l'obligation d'entretenir cette parcelle.

F. Piguet : la première remarque sur l'obtention du permis de construire est judicieuse. La route a été payée par l'impôt fédéral direct. Je suis persuadé que la CVB va faire ces travaux, car ils sont à l'étroit.

Y. Rüchti : la condition de vente de la parcelle n'est pas liée au permis de construire, mais plutôt à la condition que le Conseil d'Etat accepte le plan général d'affectation.

Le préavis municipal n° 5/2012 est accepté, avec 4 abstentions, à la majorité.

6. Préavis n° 6/2012 : Adhésion au « Groupement forestier 7 »

Maurice Rollier lit le rapport de la commission.

J.-F. Leuenberger a quatre questions : 1. Une éventuelle exonération est-elle garantie ? 2. Quel avantage d'avoir parmi les adhérents de pleins droits deux propriétaires que sont le Canton et la Confédération ? Les autres propriétaires privés n'ont pas cette possibilité. Il y a là 2 poids/2 mesures, quels avantages de ce choix ? 3. Ne faut-il pas ajouter un amendement à la décision d'acceptation de ce préavis : soit le Conseil général autorise la Municipalité à signer la dissolution de l'Association actuelle du groupement forestier ? 4. La proposition 4 de la commission « devra faire l'objet » paraît plus judicieuse que « devrait ».

D. Rappo répond : 1. L'exonération est confirmée par une décision transmise par l'administration cantonale des impôts, elle prendra effet immédiat dès que le Conseil d'Etat aura ratifié les statuts du Groupement. 2. L'état de Vaud et la Confédération sont membres de l'association actuelle, mais le mode de gestion de leurs propriétés n'est pas identique à celui des communes. L'état de Vaud a mis ses forêts en fermage auprès de l'association. Il paie des charges d'exploitation fixées d'avance. Le groupement peut profiter des années de bonnes recettes pour réinvestir. 3. C'est une question que personne n'a évoquée. Nous pouvons profiter de donner l'autorisation à la municipalité de signer la dissolution de l'actuelle association. 4. L'amendement proposé répond à un souci largement discuté avec la commission, tout à fait partagé par la municipalité.

L'amendement proposé par la commission est voté, soit : « Charger la Municipalité d'établir avec le « Groupement 7 » un contrat correspondant au mode de gestion de degré 1 (selon art. 21 des statuts). Une nouvelle modification ultérieure de ce degré devrait faire l'objet d'une nouvelle décision du Conseil Général. Il est accepté à la majorité, avec 3 abstentions. L'amendement proposé par J.-F. Leuenberger qui devrait précéder l'art. 1 est voté, soit : « Le Conseil Général de Bonvillars décide d'autoriser la Municipalité à signer la dissolution du groupement forestier ». Il est accepté à la majorité, avec 4 abstentions.

Le préavis n° 6/2012, ainsi modifié par les deux amendements, est accepté à l'unanimité.

Jean-Michel Jaquier : Ces deux amendements seront-ils dans les statuts ?

D. Rappo : Non, ils sont internes.

7. Nomination d'un scrutateur suppléant

Sabine Rombolotto se propose, mais vu son lien de famille avec le président et personne ne sachant si oui ou non c'est possible, Richard Ayala est nommé scrutateur suppléant.

8. Motions, interpellations, questions

Rose-Marie Duvoisin : Avez-vous étudié la possibilité d'inscrire un passage piéton pour traverser la rue des Fontaines en face de la Laiterie ?

F. Piguet : Vu que nous avons pris connaissance du PV seulement ce soir, la réponse est non.

Véronique Meusy : quand les conseillers s'aperçoivent qu'il manque une documentation sur le site, ils peuvent téléphoner pour signaler le problème.

Monique Berney : Peut-on mettre le plan de la commune sur le site ?

D. Rappo : il doit y être.

Judith Jaquier : Y a-t-il le règlement police/construction sur le site ?

D. Rappo : ils doivent y être en majorité, sinon ils sont consultables au bureau communal.

M. Rollier : remercie l'ancien Président pour son travail et regrette que personne d'officiel ne l'ait fait.

Libero Zuppiroli : précise qu'il l'avait remercié lors du dernier conseil.

Boris Rombolotto, président, n'y a pas pensé et s'en excuse.

Après le contre-appel, l'assemblée est levée à 21h25.

Le Président : Boris Rombolotto

La Secrétaire : Véronique Meusy

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2013		Budget 2012		Compte 2011	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
ADMINISTRATION GENERALE		204'800	53'000	203'780	14'000	202'766.27	39'105.13
101	Conseil général	6'500	0	6'000	0	6'049.20	0.00
300.00	Jetons de présence-Commissions-Bureau	5'000		4'500		5'054.50	
306.00	Ind.et remboursement de frais	1'000		1'000		465.50	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	500		500		529.20	
102	Municipalité	24'100	0	24'600	0	21'825.45	0.00
300.00	Traitement des municipaux	20'000		21'000		17'880.15	
306.00	Ind.et remboursement de frais	4'000		3'500		3'945.30	
309.00	Autres charges	100		100		0.00	
110	Administration	165'300	51'000	165'910	12'000	169'235.62	38'861.13
301.00	Traitement du personnel administration	45'000		48'000		46'147.85	
301.01	Traitement du personnel exploitation	0		0		0.00	
303.00	Assurances sociales	22'000		22'000		18'896.90	
304.00	Caisse de retraite	11'000		12'000		9'569.05	
305.00	Assurances accident et maladie	15'000		10'000		14'772.25	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	3'000		4'000		2'217.40	
309.00	Autres charges	1'000		1'000		858.65	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	3'000		2'000		2'714.00	
310.01	Journaux, annonces off., textes légaux, etc.	3'500		3'000		3'431.30	
311.00	Achat mobilier et matériel	3'000		4'000		2'710.80	
311.01	Maintenance et petit matériel informatique	6'000		6'000		5'441.45	
317.00	Réceptions et manifestations	4'000		3'000		3'700.75	
318.00	Honoraires et prest. service, assurances	9'000		9'000		21'385.77	
318.01	Natel: 079424.30.63	500		500		440.30	
318.04	Frais de poursuites et de rappels	300		300		462.00	
319.00	Taxes, cotisations et divers	7'500		7'000		6'977.00	
351.00	Part à des charges cantonales	23'000		22'610		22'261.65	
352.00	Part à des charges autres comm. <i>l'état</i> civil	2'000		7'000		889.50	
365.00	Dons, aides et subventions casuels	6'500		4'500		6'359.00	
431.00	Emoluments		6'000		5'000		6'051.90
434.00	Romande Energie, droit du sol		40'000		0		0.00
435.00	Ventes et prestations de service		1'000		3'000		950.00
436.00	Remboursement de tiers (APG), ass. div. etAVS		3'000		3'000		30'451.73
465.00	Participations et subventions de tiers		1'000		1'000		1'000.00
469.00	Dons		0		0		407.50
150	Affaires culturelles et de loisirs	2'900	0	2'270	0	0.00	0.00
351.00	Loi sur école de musique LEM	2'900		2'270		0.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2013		Budget 2012		Compte 2011	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
160	Tourisme	6'000	2'000	5'000	2'000	5'656.00	244.00
352.00	Part Maison des Terroirs	6'000		5'000		5'656.00	
406.06	Taxe de séjour résidences secondaires		2'000		2'000		244.00
2	FINANCES	227'774	979'600	163'932	968'640	272'462.84	1'164'428.99
210	Impôts	11'500	912'600	9'500	894'700	12'423.84	912'966.26
318.00	Frais de perception des impôts	9'000		8'500		8'779.67	
321.00	Intérêts bonifiés impôts	1'000		0		2'229.92	
330.00	Défalcations	1'500		1'000		1'414.25	
400.01	Impôt sur le revenu		720'000		700'000		710'358.48
400.02	Impôt sur la fortune		85'000		85'000		73'431.82
400.03	Impôt à la source		7'000		6'000		6'794.17
401.01	Impôt sur le bénéfice personnes morales		27'000		28'000		26'225.00
401.02	Impôt sur le capital personnes morales		0		3'000		0.00
401.03	Impôt complémentaire sur les immeubles p.m.		500		500		462.90
402.00	Impôt foncier		45'000		45'000		43'635.70
404.00	Droits de mutation		5'000		5'000		17'660.50
405.00	Impôt sur les successions et donations		6'000		6'000		11'507.60
406.01	Impôt sur les chiens		1'600		1'500		1'560.00
422.00	Intérêts de retard		1'000		100		5'178.79
441.00	Recettes sur les gains immobiliers		10'000		10'000		11'533.35
441.01	Impôt des frontaliers		4'500		4'600		4'617.95
220	Finances	197'607	67'000	135'765	73'940	241'372.00	251'462.73
321.00	Intérêts des dettes à court terme	0		3'000		0.00	
351.00	Compte de régulation	0		0		0.00	
352.00	Partic.des communes, péréquation, EtaCom.	197'607		132'765		241'372.00	
422.00	Revenu des capitaux du patrimoine financier		35'000		35'000		37'232.73
452.00	Partic.des com.,bouclement cpte rég. Etatcom		32'000		38'940		169'324.00
452.01	Péréquation année précédente		0		0		44'906.00
230	Amortissement et réserve non-ventilés	18'667	0	18'667	0	18'667.00	0.00
331.00	Amortissement obl. patrim. administratif	18'667		18'667		18'667.00	
3	DOMAINES ET BATIMENTS	430'320	491'914	418'750	520'854	497'112.87	522'695.35
310	Terrains	0	13'000	2'500	16'700	446.00	12'853.65
301.00	Traitement de l'employé communal	0		2'000		246.00	
314.00	Entretien des terrains	0		500		200.00	
423.00	Locations des terrains		13'000		16'700		12'853.65

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2013		Budget 2012		Compte 2011	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
320	Forêts	157'300	115'000	161'750	135'000	154'250.52	137'085.75
300.00	Vacations des municipaux	2'500		2'500		3'165.05	
301..00	Traitement de l'employé communal	0		250		0.00	
308.01	Ass.-Exploitation, coupes, plantations	88'000		104'000		101'487.42	
308.02	Ass.-Entretien des plantations	20'000		8'000		8'540.65	
308.03	Débardage-Epareuse-Broyage	4'000		5'000		3'456.00	
309.00	Autres charges	1'000		200		605.25	
310.00	Journaux, annonces, bureau, cotisations	800		800		605.00	
314.01	Entretien des chemins	9'000		9'000		8'704.65	
352.00	Participation garde-forestier	32'000		32'000		27'686.50	
435.01	Vente de bois de service		60'000		65'000		103'974.70
435.02	Vente de bois d'industrie		10'000		50'000		3'225.41
435.03	Vente de bois de feu		25'000		7'000		6'275.00
444.00	Subsides		0		0		1'556.50
451.00	Participations et remboursements du canton		20'000		13'000		22'054.14
330	Vignes	69'500	92'900	66'500	99'400	64'168.80	102'195.65
300.00	Vacations des municipaux	0		500		0.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	30'000		30'000		28'495.00	
301.01	Traitement du personnel	21'000		20'000		20'650.85	
311.00	Achat de matériel, machines	3'000		1'500		1'833.65	
313.00	Achats produits, engrais, plants	5'000		5'000		4'836.30	
313.01	Achat de bouteilles	4'000		4'500		3'616.45	
315.00	Tracteur	3'000		3'000		1'187.30	
319.00	Cotisations et divers	3'500		2'000		3'549.25	
435.00.	Vente de vin		2'500		2'000		3'444.50
435.01	Vente de raisin		90'000		97'000		98'351.15
437.00	Location vignes		400		400		400.00
340	Bâtiments-Patrimoine administratif	19'300	0	17'000	0	17'903.65	0.00
300.00	Vacations des municipaux	2'700		2'500		2'129.95	
301,00	Traitement de l'employé communal	2'000		0		1'988.50	
315.00	Entretien du matériel	500		500		0.00	
318.00	Assurance incendie	10'500		10'500		10'237.60	
319.00	Dégâts d'eau et bris de glaces	3'600		3'500		3'547.60	
351	Grande salle	44'900	21'500	44'900	20'500	32'143.40	21'481.00
301.00	Conciergerie	4'500		4'500		1'241.25	
301.01	Traitement de l'employé communal	500		500		4'100.00	
311.00	Achat de matériel-engins	3'000		2'000		6'807.05	
312.00	Electricité, chauffage	11'000		12'000		10'124.05	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	1'500		1'000		1'698.25	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	3'000		3'500		7'831.40	
315100	Entretien du mobilier et matériel	1'000		1'000		0.00	
318.00	PTT (024) 436.19.19	400		400		341.40	
318.05	Etude rénovation	20'000		20'000		0.00	
4n00	Locations diverses		6'000		5'000		5'850.00
427.01	Locations groupement scolaire		15'500		15'500		15'631.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2013		Budget 2012		Compte 2011	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
352	Le Moulin	32'820	51'400	50'300	51'200	96'785.50	51'866.90
301.00	Traitement de l'employé communal	500		1'000		0.00	
311.00	Achat de matériel, mobilier	3'000		0		2'205.75	
312.00	Electricité, chauffage	7'000		7'000		4'923.00	
312.01	Electricité, locaux de service	120		100		111.50	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	200		200		0.00	
	entretien						
314-00	Entretien du bâtiment	4'000		6'000		3'545.25	
332.00	Amortissement	18'000		36'000		86'000.00	
427.01	Location Hoh Markus		20'400		20'400		20'276.05
427.02	Location Corthésy		17'400		17'400		18'000.00
427.04	Location Fernandes J.		13'600		13'400		13'590.85
353	Collège	27'500	96'167	27'500	96'167	20'552.35	95'807.80
301.00	Conciergerie	5'500		6'000		5'484.60	
311.00	Achat de matériel, mobilier	1'000		500		1'715.50	
312.00	Electricité, chauffage	15'000		13'000		10'868.15	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	1'000		1'000		1'312.30	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	5'000		7'000		1'171.80	
427.00	Location Berney Joel		27'000		27'000		27'081.80
427.01	Locations classes		44'500		44'500		44'059.00
427.02	Participation à l'amortissement		18'667		18'667		18'667.00
427.03	Location accueil de jour (RADEGE)		6'000		6'000		6'000.00
354	Eglise	4'000	300	3'300	300	2'689.90	300.00
301.00	Conciergerie	1'000		800		990.00	
312.00	Electricité, chauffage	1'500		1'800		1'192.90	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	500		200		0.00	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	1'000		500		507.00	
427.00	Mariage		300		300		300.00
355	Maison de Commune	7'700	0	8'700	0	24'378.35	0.00
301.00	Conciergerie	1'200		1'600		841.65	
311.00	Achat de matériel, mobilier	1'000		100		87.50	
312.00	Electricité, chauffage	2'000		3'000		1'699.20	
314.00	Entretien des bâtiments	2'000		2'000		20'871.85	
318.00	PTT (024) 436.12.50	1'500		2'000		878.15	
356	Ancienne Poste	17'500	44'760	24'500	44'760	75'431.80	44'760.00
312.00	Electricite, chauffage	5'500		5'500		5'186.85	
314.00	EntreÜen	5'000		5'000		6'244.95	
331.00	Amortissement	7'000		14'000		64'000.00	
427<.01	Location Ayala		14'760		14'760		14'760.00
427.02	Location Krebs - Curtis		21'600		21'600		21'600.00
427.03	Location Fivaz		8'400		8'400		8'400.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2013		Budget 2012		Compte 2011	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
357	La Cour locatif	9'300	33'600	9'800	33'600	7'842.30	33'057.60
312.00	Electricité, chauffage	5'500		5'000		5'456.20	
312.01	Electricité garage	800		800		862.45	
314.00	Entretien des bâtiments	3'000		4'000		1'523.65	
427.01	Location Colin		17'400		17'400		16'857.60
427.03	Location Parente José		16'200		16'200		16'200.00
358	La Combaz	28'000	22'867	1'500	22'867	520.30	22'867.00
314.00	Entretien des bâtiments	28'000		1'500		520.30	
427.00	Location du chalet		22'867		22'867		22'867.00
359	Cave et Annexes	12'500	420	500	360	0.00	420.00
301.00	Conciergerie	500		500		0.00	
313.00	Achat de fournitures	12'000		0		0.00	
427.00	Location pressoir		420		360		420.00
4	TRAVAUX	337'520	124'500	308'726	116'500	591'572.74	329'536.45
430	Routes	118'700	2'000	118'776	2'000	118'172.60	105.00
300.00	Vacations municipaux	3'500		3'500		3'316.85	
301.00	Traitement de l'employé communal	14'000		14'000		13'243.00	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	100		100		0.00	
311.00	Achat de matériel, machines	2'000		3'000		1'190.30	
312.00	Eclairage public	7'000		7'000		5'439.25	
313.00	Matériels divers, carburants	3'000		3'000		685.80	
314.01	Entretien des parcs	500		500		0.00	
314.02	Entretien des routes	30'000		30'000		39'731.65	
314.03	Entretien éclairage public	9'000		2'000		1'057.95	
314.04	Canalisations	4'000		5'000		0.00	
314.05	Etudes	0		0		3'996.00	
315.00	Tracteur	3'000		3'000		2'600.10	
318.00	Déblaiement neige	8'000		8'000		3'561.40	
319.00	Taxes, impôts, assurances véhicules	1'000		1'000		674.30	
331.01	Amortissement travaux routes	12'000		12'000		12'000.00	
331.03	Amortissement travaux sous Caves	6'000		6'000		10'000.00	
331,04	Amortissement étude aménagement des rues	0		1'076		1'076.00	
331.05	Amortissement" Croix des Terreaux"	15'600		15'600		15'600.00	
331.06	Amortissement noms des rues	0		4'000		4'000.00	
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux claires		2'000		2'000		105.00
435.00	Participation des propriétaires à la réfection des chemins sur la vigne		0		0		0.00
440	Parcs, promenades, cimetière	39'400	0	12'400	0	10'234.00	0.00
301.00	Traitement de l'employé communal	6'000		7'000		4'551.00	
311.00	Achat de matériel, machines	1'000		1'000		779.35	
314.00	Entretien	9'000		3'000		3'770.40	
314.01	Jardin du souvenir	22'000		0		0.00	
315.00	Tracteur	1'000		1'000		1'011.65	
319.00	Taxes, impôts et assurances véhicules	400		400		121.60	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2013		Budget 2012		Compte 2011	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
451	Ordures ménagères et déchetterie	56'000	35'500	43'500	32'500	75'356.85	31'289.45
301.00	Traitement de l'employé communal	5'000		5'500		3'731.00	
311.00	Achat matériel, (sacs enfants)	3'000		3'000		0.00	
311.01	Matériel déchetterie	7'000		0		0.00	
352.00	STRID	16'000		15'000		17'160.70	
352.01	Cand-Landi	25'000		20'000		54'465.15	
434.02	Ristourne des sacs ordures STRID		15'000		12'000		14'171.50
434.03	Taxe personnelle déchets		20'000		20'000		16'264.55
435.04	Produits de récupération(verres)		500		500		385.80
436.01	Remboursements de tiers		0		0		467.60
461	Réseau d'égouts	123'420	87'000	134'050	82'000	387'809.29	298'142.00
300.00	Vacations municipaux	2'500		0		2'795.45	
301.00	Traitement de l'employé communal	10'000		2'000		11'357.00	
314.00	Entretien canalisations et collecteurs	2'000		2'000		0.00	
314.04	Vidange fosses sceptiques	1'000		1'000		641.25	
331.01	Amortissement travaux Rietta	6'000		13'000		70'000.00	
331.03	Amortissement quartier Sur la Vigne	10'000		10'000		10'000.00	
331.04	Amortissement "chemin des Sources"	10'000		10'000		10'000.00	
331.05	Amortissement collecteurs Puits-Midi	15'000		30'000		200'000.00	
331.06	Amortissement STEP Ependes	0		0		5'000.00	
331.07	Amortissement raccordement EU	3'500		0		0.00	
352.00	Participation de Bonvillars aux frais de la STEP	63'420		66'050		78'015.59	
434.00	Taxe d'épuration des eaux		42'000		40'000		43'306.50
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux usées		2'000		2'000		1'066.50
434.03	Taxe entretien des collecteurs		42'000		40'000		40'812.00
436.00	Participation de tiers (subsides PGEE,subv.)		1'000		0		800.00
436.01	Participation de Zwysig et Krebs		0		0		0.00
465.00	Participation frais exploitation et administration de la STEP		0		0		12'157.00
480.04	Prélèvement fonds de réserve épuration des eaux		0		0		200'000.00
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	227'245	0	325'194	0	290'122.50	0.00
510	Enseignement primaire et secondaire	221'445	0	220'894	0	200'668.00	0.00
352.01	Participation communale	89'507		92'182		200'668.00	
352.02	Participation au secondaire	131'938		128'712		0.00	
530	Enseignement spécialisé	0	0	98'000	0	84'507.00	0.00
351.00	Participation cantonale	0		98'000		84'507.00	
540	Office orientation professionnelle	700	0	0	0	667.60	0.00
351.00	Participation cantonale	700		0		667.60	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2013		Budget 2012		Compte 2011	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
580	Temples et cultes	5'100	0	6'300	0	4'279.90	0.00
309.00	Autres charges	0		200		0.00	
365.01	Participation paroisse protestante	3'000		4'000		2'653.70	
365.02	Participation paroisse catholique	2'000		2'000		1'540.00	
365.03	Participation paroisse langue allemande	100		100		86.20	
6	POLICE	88'038	17'300	81'687	15'300	58'489.40	34'395.20
610	Corps de police	52'888	0	47'155	0	0.00	0.00
351.00	Réforme policière	52'888		47'155		0.00	
620	Contrôle des habitants	2'000	3'000	2'000	3'000	1'757.90	2'308.10
318.00	Emoluments versés	2'000		2'000		1'757.90	
431.00	Emoluments facturés		3'000		3'000		2'308.10
630	Police sanitaire	300	300	300	300	381.00	440.00
352.04	Participation destruction déchets carnés	300		300		381.00	
436.00	Remboursement taxé déchets carnés		300		300		440.00
640	Service des inhumations	800	0	1'000	0	194.90	0.00
301.00	Traitement de l'employé communal	500		100		123.00	
314.00	Frais de creuse et remblayage	0		400		0.00	
318.00	Frais de transports des pompes funèbres	0		200		0.00	
318.05	Honoraires et prestations de services	300		300		71.90	
650	Défense contre l'incendie	20'050	14'000	19'232	12'000	32'636.60	17'347.10
301.03	Solde corps sapeurs-pompiers	8'000		8'000		16'119.55	
309.01	frais cours, formation	1'000		1'000		0.00	
310.00	Frais administratifs, imprimés, règlement	150		150		0.00	
311.00	Achat équipement	1'000		2'000		0.00	
311.06	Achat matériel	300		300		0.00	
315.00	Entretien du matériel	3'000		700		14.00	
318.01	Swissphone.ch, Telepage Security	500		432		482.70	
318.02	Swisscom Fixnet: 024436.17.49	800		850		757.50	
319.00	Frais CR	300		300		0.00	
319.01	Frais divers	500		1'000		301.00	
319.02	Commission du Feu	0		0		100.00	
352.00	Part. à des charges autres communes	4'500		4'500		14'861.85	
430.00	Taxe non-pompier		6'000		4'000		6'300.00
430.02	Interventions diverses du Feu		0		0		0.00
436.00	Participation de tiers		0		0		2'912.10
465.00	Subsides ECA, cours et formation		8'000		8'000		8'135.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2013		Budget 2012		Compte 2011	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
660	Protection civile	12'000	0	12'000	0	23'519.00	14'300.00
352.00	Participation assoc. intercom. PC	12'000		12'000		9'219.00	
380.09	Attributions rés.contrib.rempl.abri PC	0		0		14'300.00	
430.00	Contribution rempl.non construction abri PC		0		0		14'300.00
7	SECURITE SOCIALE	361'500	0	298'000	0	190'424.05	27'970.00
720	Prévoyance sociale cantonale	303'500	0	244'000	0	146'347.15	27'970.00
351.00	Pr.compl.AVS/AI-prév.aide soc. -prot.jeu nesse	265'000		216'000		120'056.00	
351.01	FAGE (accueil de jour des enfants)	25'000		20'000		14'896.15	
351.02	ARAS	13'500		8'000		11'395.00	
351.03	Solde à payer de facture sociale année précédente selon décpte final	0		0		0.00	
451.00	Participations et remboursements du canton		0		0		27'970.00
730	Santé publique	58'000	0	54'000	0	44'076.90	0.00
365.00	AVASAD (soins à domicile)	58'000		54'000		44'076.90	
8	SERVICES INDUSTRIELS	47'500	40'000	47'500	40'000	60'079.70	60'079.70
810	Service des eaux	47'500	40'000	47'500	40'000	60'079.70	60'079.70
300.00	Vacations des municipaux	500		1'000		0.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	8'000		8'000		8'118.00	
311.00	Achat matériel, compteurs	2'500		2'000		2'735.55	
312.01	Achat eau	15'000		15'000		12'937.05	
312.03	Consommation d'électricité	5'000		5'000		3'921.40	
314.00	Entretien réseau et station pompage	14'000		14'000		4'881.35	
318.00	Honoraires et prestations de service	2'500		2'500		2'576.20	
380.00	Attribution au fonds réserve raccord.	0		0		24'910.15	
434.01	Taxes uniques de raccordement,dist.d'eau		4'000		2'000		20'205.00
435.00	Vente d'eau		36'000		38'000		36'064.70
444.00	Subsides		0		0		3'810.00
Total des charges		1'924'697		1'847'569		2'163'030.37	
Total des revenus			1'706'314		1'675'294		2'178'210.82
Excédent de dépenses			218'383		172'275		
Excédent de revenus						15'180.45	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2013		Budget 2012		Compte 2011	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
	Administration	1'050	0	1'050	0	25.73	0.00
110	Administration	1'050	0	1'050	0	25.73	0.00
301.00	Traitement ,personnel administration	1'000		1'000		0.00	
318.00	Frais de gestion	50		50		25.73	
2	Finances	0	30	0	30	0.00	31.99
220	Finances	0	30	0	30	0.00	31.99
422.00	Intérêts bruts		30		30		31.99
4	TRAVAUX	68'400	69'420	70'000	71'020	84'047.80	84'041.54
462	STEP	68'400	69'420	70'000	71'020	84'047.80	84'041.54
300.00	Vacations des municipaux	1'000		1'000		800.00	
301.00	Traitement personnel communal	7'000		7'000		13'744.60	
301.01	Traitement du personnel	7'000		7'000		0.00	
311.00	Achat matériel	2'000		1'000		0.00	
312.00	Electricité	8'000		8'000		7'466.45	
312.01	Consommation d'eau et frais d'épuration (eau consommée)	2'000		1'600		1'997.35	
314.00	Entretien	10'000		10'000		27'318.50	
314.01	Traitement des boues Ependes	23'000		23'000		22'926.20	
318.00	Honoraires et prestations de service	8'000		6'000		9'483.90	
318.02	PTT (024) 436.25.86	400		400		310.80	
331.01	Amortissement STEP "Ependes"	0		5'000		0.00	
436.00	Particip. de tiers (subsidés PGEE,subv)		0		0		1.00
436.01	Participation de la Commune de Champagne		5'000		4'000		4'943.55
436.02	Participation de la Commune d'Onnens		1'000		1'000		1'081.40
436.03	Participation Commune de Bonvillars		63'420		66'020		78'015.59
	Total des charges	69'450		71'050		84'073.53	
	Total des revenus		69'450		71'050		84'073.53

Bonvillars, le 19 novembre 2011

AU CONSEIL GENERAL
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : F. Piguet, syndic

PREAVIS No 7 /2012

BUDGET 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2013, adopté par la Municipalité en séance du 19 novembre 2012.

Le budget met en évidence les éléments suivants :

Charges	1'924'697.00	
Produits	1'706'314.00	
Excédent de charges		218'383.00

Quelques informations :

Romande Energie, droit du sol (no 110.434.00)
1^{ère} mention dans le budget communal : Fr 40'000.00

Participation au financement des écoles de musique (no 150.351.00)
Participation par habitant: Fr. 5.50

Péréquation et facture sociale (no 220.352.00 et no 720.351.00).
Les services de l'Etat estiment notre participation à Fr. 430'607.00

Forêts (no 320)
Le déficit de ce compte est pris en considération dans le calcul de la péréquation intercommunale.

Vignes (no 330.435.01)
Diminution de la production au m²
Vendanges moins bonnes que prévues : Fr. 90'000.00

Grande salle (no 351.318.05)
Report du montant mis au budget 2012 : Fr. 20'000.00 affecté à l'étude du chauffage du complexe de la Cour.

La Combaz (no 358.314.00)
Rénovation de la cave et création d'une chambre froide Fr. 28'000.00

Cave et annexes (no 359.313.00)

Remplacement des bancs et des tables du caveau : Fr. 12'000.00

Routes (no 430.314.03)

Renouvellement de l'éclairage public : changement d'une partie des lampes à vapeur de mercure.

Parcs, promenades (no 440.314.00)

Participation communale au chemin didactique « Balade à Fritzo » Fr. 5'000.00

Cimetière (no 440.314.01)

Création d'un jardin du souvenir : Fr. 22'000.00

Amortissements légaux : Fr. 121'767.00

Bâtiment le Moulin	18'000.00
Canalisation En Rietta	6'000.00
Route En Rietta	12'000.00
3 ^{ème} classe	18'667.00
Ancienne Poste	7'000.00
Aménagement quartier sur la Vigne	10'000.00
Chemin des Sources	10'000.00
Croix-des-Terreux	15'600.00
Route sous la Cave	6'000.00
Remplacement collecteurs Puits-Midi	15'000.00
Raccordement EU Champs de Ville - La Gottalaz	3'500.00

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 7/2012 du 12 novembre 2012
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Décide :

- 1) d'approuver le budget communal 2013 tel que présenté.**
- 2) d'approuver le budget de la STEP 2013 tel que présenté**

.....

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Annexe : projet budget 2013

Conseil Général de la Commune de Bonvillars
Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal
No 7/2012

Budget 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances, formée de Messieurs Jean-Michel Jaquier, Willy Viguet et de Madame Catherine Rome, rapporteur, s'est réunie le 6 décembre 2012. Monsieur Frédéric Piguet, syndic et responsable des finances nous a présenté le préavis et a répondu à nos questions. La commission le remercie pour sa disponibilité.

Le préavis municipal concernant le budget 2013 vous a présenté les principales modifications apportées au ménage communal. Après en avoir analysé le contenu et reçu les explications, la commission peut relever les points suivants :

- Le budget 2013 est calqué sur les comptes 2011.
- L'excédent de charge n'est en fait que de Fr. 96'616,-, le reste étant des amortissements légaux (Fr. 121'767,-).
- Les investissements prévus pour l'année prochaine sont principalement le jardin du souvenir au cimetière, la rénovation de la cave de la Combaz , le remplacement du mobilier du Caveau communal et le renouvellement de l'éclairage public.
- Le budget de la STEP n'apporte pas de commentaire particulier.

Au vu des documents présentés et des renseignements fournis, la commission propose aux membres du Conseil Général

1. d'approuver le budget communal 2013

2. d'approuver le budget de la STEP 2013

Bonvillars, le 9 décembre 2012

Jean-Michel Jaquier



Willy Viguet



Catherine Rome
rapporteur



Bonvillars, le 22 novembre 2012

Au Conseil général
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Philippe Corthésy

PREAVIS MUNICIPAL NO 8/2012

Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) et Approvisionnement en Eau potable en temps de crise (AEC)

Introduction

Soucieuse d'un développement judicieux et coordonné de ses installations de distribution d'eau, la Commune de Bonvillars souhaite établir, conformément à la législation en vigueur, le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) et la planification de l'Approvisionnement en Eau potable en temps de crise (AEC).

L'AEC est une tâche faisant partie du PDDE que résulte de l'Ordonnance fédérale du 20 novembre 1991 sur l'approvisionnement en eau potable.

Bases légales du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau.

- Loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau avec le fournisseur

Le fournisseur d'eau établit en collaboration avec la ou les communes concernées un plan directeur comportant les options possibles d'amélioration et de développement des installations principales. Ce plan est soumis à l'approbation du département de la sécurité et de l'environnement. Règlement cantonal du 25 février 1998 sur l'approbation des plans directeurs et des installations de distribution d'eau et sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise (article 1 à 4).

Bases légales de l'approvisionnement en Eau potable en temps de crise.

- *Ordonnance fédérale du 20 novembre 1991 sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise, sur l'approbation des plans directeurs et des installations de distribution d'eau.*
- *Règlement cantonal du 25 février 1998 sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise, sur l'approbation des plans directeurs et des installations de distribution d'eau.*

Normes et directives

- *Lettre pour information du Laboratoire Cantonal du 19 mai 1998.*
- *Brochure « Informations relatives à la mise sur pied d'un plan directeur de la distribution de l'eau ainsi qu'à la planification de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise »*
- *Manuel d'assurance-qualité SSIGE, avril 1998*
- *Instructions SSIGE W300*
- *Directives SSIGE W1 : Directives pour la surveillance sanitaire des distributions d'eau »*

Conception du PDDE & AEC

Le PDDE doit représenter graphiquement l'état du réseau existant avant toute autre démarche.

Le PDDE doit esquisser les aménagements proposés à court, moyen et long termes, ceci en relation avec les besoins actuels et futurs en eau de consommation.

Le PDDE doit mettre en évidence les points faibles du réseau et proposer des solutions techniques susceptibles de les éliminer.

Le PDDE doit prévoir les dispositions techniques propres à assurer le ravitaillement de toutes les zones légalisées à la Construction.

Le PDDE doit définir les mesures préventives et l'organisation en temps de crise de l'approvisionnement en eau potable.

En conclusion :

Au vu de qui précède, la Municipalité de Bonvillars vous demande de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Bonvillars, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 - La Municipalité est autorisée à établir le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE)

Article 2 - Un crédit de Fr. 33'000 est accordé.
Financement cpte 1410.20

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :



MUNICIPALITÉ DE LA COMMUNE DE BONVILLARS

Conseil général

Rapport de la commission pour le préavis municipal N° 8 / 2012

Projet d'étude d'un plan directeur de la distribution d'eau (PDGE) et approvisionnement en eau potable en temps de crise (AEC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Municipaux,

Une commission déléguée du conseil général, composée de MM. Richard Ayala, Gérard Baudraz et Yves Ruchti, rapporteur, s'est réunie le 7 décembre 2012 au bâtiment communal pour étudier le dossier et statuer sur le préavis municipal.

Nous remercions M. Philippe Corthésy, Municipal, pour sa disponibilité et pour les explications fournies.

Le projet de plan directeur comporte deux volets :

- le plan directeur de distribution d'eau PDGE
- l'approvisionnement en eau potable en temps de crise AEC

L'ACRG (Association à buts multiples des communes de la région de Grandson) a établi le projet de plan directeur régional de la distribution d'eau. A cette occasion, l'ACRG a interpellé la Municipalité pour présenter son étude et rappeler que notre commune n'avait pas encore entrepris son propre plan directeur des eaux.

Ces documents sont la première pierre de l'édifice qui, sur cette base, permettront à la Municipalité de planifier les travaux nécessaires, voire urgents, comme la rénovation du captage de la source et / ou du réseau d'eau vieillissant.

En établissant le 2e volet de l'étude sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise, cela permettra ainsi de prendre toutes les dispositions pour garantir une saine livraison d'eau en toutes circonstances.

Pour mémoire: est réputé temps de crise toute situation où l'approvisionnement en eau potable des personnes et animaux de rente est sensiblement menacé, restreint ou rendu impossible, notamment en cas de catastrophe naturelle, d'accident majeur, de sabotage ou d'actes de guerre. L'ordonnance précise aussi que « les cantons veillent à ce que l'approvisionnement en eau potable soit assuré en temps de crise ».

Ceci permettra également de déterminer qui est responsable et comment des contrôles de qualité des eaux potables, y compris celles de la zone industrielle, à savoir qui d'Onnens, Bonvillars et l'ACRG assume cette responsabilité dans ce secteur.

Le plan directeur établira l'inventaire de notre réseau, son état, les perspectives de rénovation et d'extension si nécessaire. Ce plan fixera non seulement l'état, mais aussi les priorités d'intervention avec calendrier et estimation des coûts.

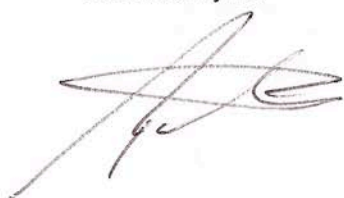
Cette vision générale de notre distribution d'eau, sa gestion, son contrôle de qualité, la perspective d'avoir à disposition un document de référence sur la sécurité d'approvisionnement, fournit à la commission tous les arguments pour donner son aval pour entreprendre ces études.

M. Philippe Corthésy nous informe que deux bureaux techniques ont déposé une offre. Le budget prévu de CHF 33'000.-- tient compte d'une marge de 10 %. Les deux propositions sont à même hauteur de prix.

La commission, après examen du dossier, et vu l'intérêt, voire la nécessité, d'entreprendre rapidement cette étude, propose au conseil général d'accepter le préavis municipal N° 8/2012.

Bonvillars, le 08 décembre 2012

Richard Ayala



Gérard Baudraz



Yves-E. Ruchti
rapporteur

